



Assemblée de la Commission communautaire française

Session 2001-2002

Séances du 11 octobre 2002 (matin et après-midi)

Compte rendu intégral

Sommaire

	Pages
<i>Composition de l'Assemblée</i>	2
<i>Déclaration de politique générale du Collège</i>	2
(Orateur: M. Éric Tomas, président du Collège)	
<i>Discussion de la déclaration de politique générale du Collège.</i>	9
(Orateurs: Mmes Dominique Braeckman, Caroline Persoons, MM. Michel Lemaire, Mahfoudh Romdhani et Éric Tomas, président du collège)	

SÉANCE DU MATIN

Présidence de Mme Martine Payfa, Présidente

La séance est ouverte à 9 h 45.

Mme Dominique Braeckman et M. Claude Michel, secrétaires, prennent place au Bureau.

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence : M. Philippe Smits, en mission à l'étranger, M. Willem Draps, Mme Marguerite Bastien, M. Jean-Pierre Corhelissen.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Au cours de sa réunion du 7 octobre 2002, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce 11 octobre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non.)*

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition de l'Assemblée

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, chers collègues, à la suite à la démission de Mme Evelyne Huytebroeck, nous accueillons aujourd'hui Mme Marie-Rose Geuten qui siégera désormais sur les bancs du Groupe ÉCOLO de notre Assemblée. Son installation a eu lieu au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale le 4 octobre 2002.

Je lui souhaite la bienvenue.

Je vous informe également que Mme Dominique Braeckman remplace M. Christos Doukeridis comme présidente du groupe ÉCOLO.

Je la félicite.

Enfin, je vous informe que Mme Marguerite Bastien quitte le FNB pour siéger comme indépendante.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU COLLÈGE

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Collège.

En vertu de l'article 79.1, 2^e alinéa, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi a fixé l'heure d'ouverture du débat public sur l'exposé du Collège à 14 heures.

Les inscriptions au débat devront être communiquées au greffier à 14 heures au plus tard, heure à laquelle je clôturerai la liste des orateurs.

La parole est à M. Tomas, président du Collège.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Madame la Présidente, je suis interrogé avant d'avoir lu ma déclaration. Je ne sais pas ce qui a été décidé au Bureau élargi, puisque je n'ai pas pu y participer, en ce qui concerne la communication du texte de la déclaration du Collège.

Mme la Présidente. — Le texte n'a été distribué à personne. Pour éviter les incidents qui ont eu lieu au Conseil régional, il a été décidé, en présence du représentant du Collège, que le texte de la déclaration, qui ne sera pas très longue paraît-il, monsieur le président du Collège, ne serait distribué à personne à l'avance.

La parole est à M. Tomas, président du Collège.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre attention soutenue.

Il me revient d'initier aujourd'hui un nouvel exercice pour notre institution, celui de vous présenter l'état des lieux de l'exécution de la Déclaration politique du Collège et les perspectives pour la session à venir.

Au niveau transversal, au nom du Collège, je peux me réjouir de toute une série de réalisations qui structurent de façon durable l'action du Collège et qui vont améliorer la qualité des services rendus par les organismes qu'il contrôle ou qu'il agréé.

1. L'accord avec le non-marchand

L'accord du non-marchand sera un des apports majeurs de cette législature pour les secteurs de l'aide sociale et de la santé. Grâce aux moyens importants consentis par la Région, le Collège a pu apporter aux travailleurs de ces secteurs des conditions de travail décentes avec des barèmes et des avantages sociaux largement améliorés. En outre, il a contribué à supprimer les nombreuses inégalités de traitement qui subsistaient entre les travailleurs des différents secteurs, il a même apporté une norme décrétable aux derniers secteurs de la santé qui n'en disposaient pas.

L'important travail normatif nécessaire à l'application de cet accord est aujourd'hui achevé. Durant l'année à venir, nous évaluerons les mécanismes, parfois très révolutionnaires, qu'il contient, secteur par secteur. Cette évaluation se fera comme convenu en collaboration avec les partenaires sociaux.

Une première évaluation a déjà été menée dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord fixant les modalités pratiques d'application de l'accord dans ce secteur.

2. Notre place au sein des entités fédérées

La Commission communautaire française a connu au niveau de ses relations extérieures, si je puis dire, de grands changements qui vont influencer sur les travaux de la session qui s'ouvre.

Au sein de la Communauté française, d'abord, avec la reconnaissance de notre institution comme partenaire du Gouvernement francophone, un premier Gouvernement conjoint s'est réuni en avril et a permis d'aboutir dans toute une série de dossiers restés en suspens entre nos deux entités et, notamment, celui du budget alloué pour assurer nos relations internationales, j'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer ce point.

Au niveau international, notre Commission, qui a été admise au Comité de concertation État-Régions-Communautés, siège désormais à la Conférence interministérielle pour la Politique étrangère, la CIPE, et elle participe aux travaux du groupe des Traités mixtes.

Dès lors, j'ai présenté au Collège la ratification de tous les traités signés par notre pays depuis que la Commission communautaire française dispose de la compétence déléguée; ces décrets sont déjà pour la plupart sur la table de votre Assemblée.

Parallèlement, je me suis attaché à inscrire notre Commission dans le cadre des travaux avec les pays de la francophonie; ces contacts ont abouti à la signature de quatre accords quadripartites avec le Québec, le Bénin, le Liban et, tout dernièrement, avec le Vietnam; un cinquième accord entre le Maroc et notre Commission a complété le dispositif de collaboration existant entre ce pays et la Communauté. Deux autres accords devraient prochainement voir le jour avec le Congo et le Sénégal.

Des contacts ont été pris avec la Communauté française, la Région wallonne et la Communauté germanophone afin qu'une coordination soit mise en œuvre dans leurs politiques à l'égard des pays en voie de développement. En outre, des discussions sont aujourd'hui engagées avec l'État fédéral, afin que notre commission devienne une structure-relais du dispositif fédéral de sensibilisation des jeunes aux relations Nord-Sud « Annoncer la Couleur ».

3. Les montants de la Loterie nationale

Les derniers accords fédéraux ont, parmi d'autres mesures, établi un nouveau mode de financement par les bénéfices de la Loterie nationale de certains secteurs de l'aide aux personnes. Jusqu'à présent, ces montants étaient gérés au sein de la Loterie, sur avis conforme, pour chaque dossier, du ministre sectoriellement compétent.

Désormais, la Loterie transférera aux Communautés les montants correspondant aux matières qui relèvent de leurs compétences. Côté francophone, ils devront ensuite être répartis sur la base des accords intrafrancophones, entre la Communauté, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

C'est plus d'un million trois cent mille euros qui devraient ainsi être versés par la Communauté dans notre budget, soit plus de 53 millions de francs. Le Collège est déjà saisi d'un projet de convention avec la Communauté, pour régler les modalités de ce versement dont nous devrions voir les premiers effets dans l'ajustement du budget que nous allons bientôt vous soumettre. Le Collège devra prochainement statuer sur la manière dont nous allons utiliser ce budget.

4. La gestion des bâtiments

Le parc immobilier de notre institution est composé de bâtiments très divers, utilisés par des services très différents, depuis l'administration centrale jusqu'à un théâtre, en passant par des musées, des auberges, mais surtout quatre sites d'enseignement.

Cela nécessite un suivi constant en matière de rénovation, d'entretien, voire de reconstruction qui méritait que le Collège s'interroge sur l'outil administratif le plus efficace pour gérer cette multitude de dossiers.

En guise de réponse, un projet de décret et un projet de règlement devraient vous être soumis très prochainement afin de créer un service à gestion séparée des bâtiments de la Commission communautaire française.

5. La gestion de la dette

Depuis l'année 2000, le Collège s'est délibérément inscrit dans la mise en place d'une gestion active de l'emprunt de soudure: au fur et à mesure des remboursements contractuels des montants empruntés conjointement par les sociétés wallonnes et la société bruxelloise, ils sont refinancés par l'organe que le Collège a désigné pour gérer l'emprunt de soudure.

Le taux moyen mensuel de la dette de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois est ainsi passé de 5,47 % au mois de janvier 2001 à 4,73 % au mois de septembre 2002, ce qui permet des économies substantielles.

Passons, si vous le voulez bien, les différentes compétences de notre institution en revue, dans l'ordre où elles apparaissent dans le budget.

La fonction publique

Son évolution repose en ce moment sur cinq points:

1. La statutarisation

La priorité à l'emploi statutaire est mise en œuvre depuis le début de la législature par la limitation de l'engagement d'agents contractuels dans des contrats à durée indéterminée, d'une part, et par la mise en œuvre d'un programme spécifique d'examens organisés par SELOR pour les niveaux 1, 2, 2+ et 3, d'autre part.

Les examens de niveau 2 sont clôturés et la première épreuve pour le niveau 3 est prévue avant la fin de l'année. Les examens pour les niveaux 2+ et 1 sont prévus respectivement en 2003 et 2004.

2. L'accord sectoriel

Un accord sectoriel important a été conclu avec les syndicats en juin dernier.

Cet accord prévoit les mesures quantitatives suivantes:

— Augmentation linéaire de 1 % des barèmes, échelonnée par niveau entre juillet 2002 et décembre 2003.

— Alignement du pécule de vacances sur celui du privé; le calcul du pécule actuel devient un pourcentage du traitement mensuel brut qui évolue entre 2003 et 2007, pour arriver à 92 % du traitement brut mensuel.

— L'augmentation de la valeur des chèques-repas à 5,60 euros dès juillet 2002. L'accord sectoriel prévoit, en outre, diverses mesures qualitatives, notamment la réforme des congés de longue durée, la suppression de l'examen d'accès au rang 22 et l'amélioration du statut des convoyeurs scolaires. Des discussions à ce propos seront entamées dans les semaines et les mois à venir.

3. L'intégration des agents de l'IFPME

L'intégration du personnel de la direction territoriale de Bruxelles de l'IFPME, suite à la scission de cet organisme — j'y reviendrai —, dans les services du Collège sera réalisée dans un cadre d'accueil actuellement en préparation.

4. La désignation des fonctionnaires dirigeants

La désignation des personnes exerçant les mandats d'administrateur général et d'administrateur général-adjoint, intervenue au mois de juillet, prendra effet au 1^{er} novembre et initiera une réflexion approfondie sur la structure des services du Collège et sur leur efficacité.

5. Les bâtiments

En ce qui concerne l'implantation de l'administration, le déménagement des services administratifs du boulevard de

Waterloo, de la rue du Meiboom et de la rue de l'Hôpital s'est déroulé sans encombre et le personnel a pris ses marques.

Le nouvel espace dévolu à l'administration, bien qu'ayant fait l'objet de craintes bien légitimes de la part du personnel, tant sur le bâtiment lui-même que sur sa localisation, est maintenant bien accepté par la majorité des agents qui en découvrent petit à petit les avantages ...

Au niveau de l'informatique

Lors du déménagement des services administratifs, ceux-ci se sont dotés, tant pour le nouveau bâtiment de la rue des Palais que pour celui du Meiboom, d'un nouveau réseau mis à la disposition par le CIRB, réseau qu'il a fallu mettre en œuvre avec tous les aléas que les informaticiens connaissent. Pour ce faire, l'achat de serveurs et de matériel informatique nécessitait l'urgence.

Par ailleurs, les négociations du secteur non marchand venant à terme, il fallait procéder à l'informatisation des services y afférents. Un marché fut donc entrepris et conclu; il devrait aboutir avant la fin de l'année.

D'autre part, un développement spécifique relatif à l'organisation et au suivi des dossiers relevant du Patrimoine (mise en place d'un calendrier élaboré afin d'assurer le suivi des dossiers patrimoniaux, échéanciers, planning des travaux ...) a été réalisé; l'outil est actuellement à disposition du personnel de ce service.

Le service Formation du personnel a également élaboré un cahier des charges en vue de l'apprentissage des «softwares» classiques d'une part, et des formations satisfaisant aux demandes spécifiques, d'autre part.

En matière d'aide aux personnes

La détresse sociale à Bruxelles est encore une réalité. Les services qui offrent une aide aux personnes fragilisées doivent être soutenus par une pérennisation des moyens financiers mis à leur disposition et par l'adaptation des législations aux exigences du terrain.

La réalité sociale bruxelloise est en mutation. Les besoins et les demandes ne sont plus les mêmes qu'auparavant, les structures mises en place doivent s'adapter et de nouvelles initiatives doivent émerger pour répondre aux attentes des Bruxellois.

1. Au niveau de l'action sociale

Les centres d'action sociale globale méritent une attention toute particulière. Ces derniers n'ont plus bénéficié d'augmentation de cadre depuis 20 ans. Un passage de catégorie pour les centres agréés pourrait, le cas échéant, être envisagé pour l'année 2003 si l'enveloppe budgétaire le permet. Une campagne de sensibilisation a été réalisée visant à une meilleure information du public sur les missions des centres. Un budget a été consacré à l'informatisation des services pour leur permettre de répondre aux exigences du décret.

2. En termes de cohabitation et d'action communautaire de quartier.

Il est primordial de soutenir les projets qui visent à une coexistence harmonieuse de tous les Bruxellois. Après dix années d'existence des programmes de «cohabitation intégration», il était nécessaire d'évaluer et d'adapter la législation. Un avant-projet de décret a été adopté en première lecture. Après l'avis du Conseil d'État, il fera l'objet d'une première évaluation et sera ensuite soumis à l'Assemblée. Cette nouvelle réglementation permettra de mieux cibler, de mieux encadrer le travail des acteurs de terrain et d'assurer une plus grande stabilité aux projets existants.

En collaboration avec le Gouvernement bruxellois, des moyens importants ont été dégagés au sein du département Cohabitation et au sein de celui de la Formation professionnelle pour mettre sur pied un plan «Alphabétisation» à Bruxelles. Ce

plan comprend le financement de six antennes locales de «Lire et Écrire» et également un volet de formation et d'insertion de personnes peu qualifiées.

Un projet de Musée de l'immigration verra bientôt le jour, élaboré en partenariat avec les Communautés, les Régions et l'État fédéral.

3. Pour ce qui est de la politique de la famille

Les centres de planning familial jouent dans ce domaine un rôle central. Le statut des conseillers conjugaux a été revu par une revalorisation de leur barème et une reconnaissance de leur qualification, grâce à une collaboration entre le département des Affaires sociales et celui de l'Enseignement, un graduat en conseil conjugal sera mis en place à l'Institut Lallemand.

Quant aux services d'aide à domicile, un examen approfondi de leur système de financement est en cours afin de mieux rencontrer leurs spécificités.

4. La politique des personnes âgées

Notre société va être confrontée au vieillissement important de la population. Notre région y est moins exposée que les autres, sa population étant plus jeune. Cependant, nous devons améliorer les services offerts aux Bruxellois âgés, renforcer les partenariats avec les autres pouvoirs publics et, plus encore, associer les personnes âgées aux prises de décision qui les concernent.

Un avant-projet de décret relatif à l'hébergement, aux soins et aux services à l'égard des personnes âgées sera déposé au Collège prochainement. Il simplifiera les législations existantes et proposera de nouvelles initiatives en matière d'hébergement et d'accueil des personnes âgées.

5. Les infrastructures

Les politiques sociales ne peuvent être réalisées sans garantir aux associations un lieu de travail adéquat. Un arrêté relatif à l'octroi de subventions à l'investissement aux maisons d'accueil a été adopté en première lecture et soumis à l'avis du Conseil d'État. Il permettra à ces institutions de bénéficier de subventions afin de répondre aux normes d'agrément, d'améliorer la sécurité et le confort des bénéficiaires et des travailleurs.

Un avant-projet de décret relatif à l'octroi de subventions en investissement aux crèches, aux maisons communales de l'enfance, aux pré-gardiennats, aux pouponnières et aux centres d'accueil sera déposé au Collège. Il a été élaboré en concertation avec l'Observatoire de l'Enfance et de l'ONE en remplacement de l'arrêté de la Communauté devenu obsolète. Il veillera à accroître notre intervention pour les institutions qui cumulent des discriminations, telle qu'une participation financière faible des parents.

Un décret semblable mais concernant toutes les associations relevant de la politique de l'Action sociale et de la Famille sera également déposé au Collège.

Venons-en à la politique liée aux personnes handicapées

1. Centres de jour et d'hébergement

L'année 2002 a enfin vu l'adoption par le Collège des derniers arrêtés d'exécution du décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées. Ils portent sur la réforme du secteur des IMP, devenus centres de jour, centres d'hébergement et centres de jour pour enfants scolarisés.

Cette réforme a été conçue dans l'optique d'une meilleure prise en compte des besoins individuels des personnes handicapées accueillies ou hébergées. Les conditions d'agrément et de subventionnement de ces institutions étant ainsi définies, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003, il reste à compléter le dispositif par l'élaboration des normes d'encadrement. Le Collège sera saisi incessamment des projets d'arrêtés détermi-

nant celles-ci. Il est à regretter que, vu le caractère fermé de l'enveloppe budgétaire, une revalorisation quantitative globale de l'encadrement se soit avérée impossible et, dans l'attente d'atteindre ultérieurement cet objectif, la réforme consiste à rééquilibrer l'affectation des moyens disponibles au bénéfice des personnes les plus lourdement handicapées, nécessitant un encadrement individuel très important.

Cela n'exclut pas de mettre à l'étude de nouveaux projets de centres destinés à accueillir des adultes lourdement handicapés et des adultes autistes, pour lesquels les places sont cruellement défaut.

2. Services d'accompagnement

Un peu plus de deux ans après son adoption, l'arrêté à l'agrément et au subventionnement des services d'accompagnement doit faire l'objet d'une évaluation.

Remplissant une mission essentielle d'aide à l'autonomie dans la vie de tous les jours et d'insertion dans le marché de l'emploi, les services d'accompagnement méritent une attention accrue de la part des pouvoirs publics. Ils doivent également pouvoir accomplir davantage de missions d'intégration scolaire. À cet égard, il conviendra de mettre en œuvre la décision prise conjointement par le Collège et par le Gouvernement de la Communauté française d'envisager des pistes de collaboration pour la prise en charge des enfants scolarisés. Un groupe de travail doit être installé dans ce but, auquel sera associée la Région wallonne qui participera également.

3. Etoile polaire

Afin de répondre aux exigences de l'INAMI en matière de comptabilité, dans le cadre des conventions conclues avec les deux centres de réadaptation fonctionnelle dont la Commission communautaire française est pouvoir organisateur, ainsi qu'aux remarques de la Cour des comptes concernant la nécessaire séparation des fonctions de gestion et de contrôle, il a été décidé de créer un service à gestion séparée «Centre Etoile Polaire». Un projet de décret vous sera soumis incessamment.

4. Audit organisationnel du Service bruxellois francophone des personnes handicapées.

À la suite des dysfonctionnements et des retards constatés au sein de ce service, un audit organisationnel a été réalisé, comme annoncé au printemps dernier. Les propositions de restructuration du service, d'amélioration des procédures de contrôle interne et d'informatisation découlant de cet audit sont actuellement à l'examen. Des décisions devront être prises en urgence sur cette base, notamment quant au calcul des soldes des années antérieures dans le secteur des IMP.

Avant d'en arriver à la santé, je voudrais évoquer un problème qui relève à la fois des Affaires sociales et de la Santé ainsi que des relations intra-belges, je veux parler de l'assurance dépendance.

Au mois de février de cette année, les différents exécutifs francophones (Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française), associés au Gouvernement de la Communauté germanophone, ont décidé de confier à un consortium universitaire (UCL, ULB et ULg) une étude visant à examiner la faisabilité de mise en place d'un système spécifique de prise en charge du problème de la dépendance, à l'instar de ce qui se fait en Communauté flamande et dans la plupart des pays européens voisins. Les rapports finaux viennent d'être déposés. Il convient, à présent, de définir en commun précisément le système à mettre en place.

En ce qui concerne la santé

Si l'année 2002 peut être considérée comme une année de transition au cours de laquelle les accords du non-marchand ont trouvé leur quasi-régime de croisière, les mois qui viennent verront pour leur part, de nombreuses évolutions se faire jour, et d'abord l'agrément ou le renouvellement d'agrément d'une série

de services tels que les centres de soins à domicile, les services de soins palliatifs et continués ou les maisons médicales. Ce sera également la mise en œuvre de l'arrêté du Collège relatif à l'agrément de centres de soins de jour pour personnes âgées dont les places sont financées par le Fédéral, dans le cadre du protocole d'accord relatif à la politique à mener à l'égard des personnes âgées. Ce même protocole prévoit l'octroi de 150 lits MSP pour notre Région, dont 50 pour notre Commission. Il est important que des projets émergent pour que ces lits soient effectivement ouverts avant la fin 2004.

Ce début de session sera également marqué par la continuation, voire la mise en route de structures de concertation rassemblant le fédéral et les différentes entités fédérées. En matière de lutte contre les toxicomanies, une cellule de coordination va être mise sur pied. Le Collège a participé activement à sa constitution et prendra une part déterminante à ses travaux. De même, le Collège est étroitement associé aux discussions en cours au sein d'une task-force relative à la création de réseaux et de circuits de soins en santé mentale.

L'objectif du Collège, dans ces instances de coordination et de concertation, est de faire entendre les spécificités du terrain bruxellois et d'influer sur les grandes orientations de la politique de santé afin qu'elle soit la plus proche possible des aspirations et de la demande des individus.

Dans cette perspective, il importe que l'ensemble du secteur ambulatoire de la santé soit associé à la définition d'un projet cohérent de santé à Bruxelles. Il s'agit sans aucun doute ici d'une nouvelle étape à franchir, fondée sur des objectifs qualitatifs, qui fait directement suite aux accords du non-marchand, eux-mêmes fondés sur une revalorisation quantitative du secteur.

De la même manière, une attention particulière sera apportée à la revalorisation du secteur des maisons médicales. Cette attention ira de pair avec un soutien plus affirmé aux autres structures issues de la médecine générale de première ligne, celle-ci souffrant de toute évidence d'un désinvestissement chronique.

Il faut encore signaler que d'autres secteurs voient leurs agréments venir à terme à la fin 2003. Il s'agit en particulier des secteurs de la santé mentale et des services actifs en toxicomanie. L'année qui s'ouvre sera donc l'occasion de procéder à un vaste tour de table avec chacune des structures, afin de vérifier la concordance des moyens avec les besoins constatés. Ce sera également l'occasion de définir précisément où des efforts complémentaires doivent être réalisés, en termes d'extension d'équipes ou de missions.

La politique touristique

En 2002, elle s'est articulée autour de deux grands axes : la promotion de la destination touristique et l'accueil des touristes.

Dans cet esprit, il s'agissait notamment de consolider la coordination bruxelloise des différents partenaires du secteur touristique. Le Collège a ainsi continué à soutenir le développement de Bruxelles international tourisme et congrès qui intègre les missions de stratégie, de marketing et de mise à disposition de produits touristiques, mais également celles liées à la promotion du tourisme d'affaires à Bruxelles.

L'augmentation substantielle de l'aide octroyée à l'OPT lui permet de développer ses actions de promotion et de se positionner, notamment, dans les bureaux des pays limitrophes et d'en renforcer les équipes. L'ouverture de plusieurs antennes, en Espagne et en Suisse notamment, permet de renforcer la présence bruxelloise sur les marchés touristiques prioritaires.

Signalons, en ce qui concerne la promotion touristique, qu'un soutien particulier est donné aux activités liées aux opérations menées dans le cadre du programme relatif à la commémoration, en 2003, des 25 ans du décès de Jacques Brel.

Mentionnons encore les opérations de valorisation de Bruxelles comme destination francophone, telles que menées

par l'association «Bruxelles destination langue française» ou encore «Loger jeune à Bruxelles». Le «Conseil Bruxellois des musées» a également bénéficié d'un soutien du Collège pour l'organisation des nocturnes dans les musées bruxellois et le développement de la City Card. De nombreuses visites guidées à thèmes sont proposées par l'association «Voir et Dire Bruxelles» aux touristes qui souhaitent découvrir la Région et ses multiples richesses sous un angle particulier. Un projet de Musée de l'Europe verra bientôt le jour, élaboré en partenariat avec les Communautés, les Régions et l'État fédéral.

Le second axe, lié à l'accueil des touristes, se concrétise notamment par la dernière phase du programme d'indication touristique c'est-à-dire l'installation des mâts tronqués ainsi que les affiches-notices historiques.

Dans un autre registre, nous avons continué de soutenir le développement du Parcours spectacle touristique dont l'ouverture est programmée en avril 2003 dans les sous-sols des Galeries royales Saint-Hubert. Ce centre a pour ambition d'être l'espace informant le touriste sur l'ensemble des aspects touristiques de la Région ainsi que sur toutes les activités programmées.

Signalons enfin que nous poursuivons les travaux d'extension du Centre de tourisme pour jeunes «SLEEPWELL»; la fin des travaux est prévue pour juin 2003.

En matière de transport scolaire

Lors de l'année scolaire 2001-2002, près de 6000 enfants ont bénéficié des services du Transport scolaire, soit en fréquentant les circuits spéciaux, soit en recevant un abonnement de transport public.

Le budget du transport scolaire connaît un accroissement important qui s'explique par l'augmentation globale du nombre d'enfants bénéficiant du service et par la nécessité de doubler certains circuits de ramassage afin de limiter les temps de parcours. Mais, surtout, il traduit l'émergence de besoins accrus en matière de transports spécialisés pour des enfants à mobilité réduite qui nécessitent quasi un transport individuel.

L'exercice auquel il faut se livrer est difficile dans la mesure où je souhaite que les crédits alloués pour le transport scolaire n'exploient pas, mais où nous ne pouvons ignorer les demandes légitimes des parents en termes de sécurité et de bien-être des enfants. Dans ce cadre, le Collège sera sans doute amené à collaborer avec le Gouvernement wallon afin d'apporter des réponses concertées à certaines situations extrêmes.

Passons à la formation professionnelle

Le Collège établira son plan de marche pour «la formation tout au long de la vie», qui fait partie intégrante du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois. Ce concept de Formation tout au long de la vie n'est pas un processus rectiligne, comportant différentes étapes obligatoires et successives, mais bien l'ensemble des compétences, des formations ou des acquis personnels que le demandeur d'emploi ou le travailleur pourra faire valoir tout au long de sa vie. À ce titre, la Commission consultative Emploi-Formation-Enseignement est chargée, pour 2003, d'élaborer un plan d'action spécifique, constituant la contribution de notre institution au Plan d'action régionale pour l'emploi (PARE).

1. La validation des compétences

Le Collège poursuivra sa politique de consolidation du champ de la formation à Bruxelles, notamment en s'appuyant sur l'accord de coopération concernant la validation des compétences, adopté en seconde lecture ce mois-ci. Cet accord vise à instituer un cadre légal pour la mise en place d'un système de validation des compétences acquises, en dehors des systèmes scolaires, par les demandeurs d'emploi, les travailleurs salariés, les indépendants et les conjoints aidants. Il est organisé à partir d'un consortium de validation des compétences, harmonisant les initiatives possibles dans le champ de la formation en Communauté française.

2. Les Centres de référence et l'alternance

Le Collège veillera à la participation de Bruxelles-Formation au projet régional de «centres de référence professionnelle», et en parallèle à l'investissement des secteurs professionnels dans la formation pointue des travailleurs, adaptée à leurs exigences en matière de pré-requis, via les dispositifs de formation en alternance et l'équipement de centres de formation.

3. Le développement de l'offre de formation

Comme prescrit dans le Pacte social, le Collège veillera à ce que Bruxelles-Formation renforce ses missions de régulation du marché de la formation et d'interface entre le champ de l'éducation et le champ de l'emploi, en ayant comme souci premier la promotion sociale et professionnelle des travailleurs, coordonne les diverses initiatives publiques et privées, permette l'accès de tous à l'offre de formation et, enfin, assure l'orientation et l'accompagnement des demandes de formation.

En 2003, l'action du Collège portera plus particulièrement sur la promotion de la formation des jeunes en alternance et l'organisation de filières de formation sectorielles, rencontrant les besoins des secteurs professionnels bruxellois.

Enfin, le Collège s'attachera à mettre en œuvre, au côté de la Région, le plan bruxellois d'alphabetisation; visant d'ici 2005 à accroître de 2000 unités l'offre, comme je l'ai déjà évoqué pour les Affaires sociales.

Au niveau de la formation professionnelle des classes moyennes

Une réforme de structures

Les années 2002 et 2003 sont marquées du sceau des réformes structurelles du réseau de la formation des classes moyennes. En effet, dans la foulée du regroupement des activités de l'INFAC et d'INFOBO au sein du nouveau Centre «Espace Formation PME», a été engrangé, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, un accord politique relatif à l'élaboration d'un avenant à l'accord de coopération, conclu le 20 février 1995, qui régit le secteur. Le projet d'avenant, qui a été approuvé en première lecture par les trois Exécutifs concernés, consacre une meilleure adéquation de la gestion et de l'organisation des formations aux besoins socio-économiques spécifiques des Régions, tout en préservant la mobilité des auditeurs entre centres wallons et bruxellois ainsi qu'une certification et un processus d'homologation identiques.

La structure centrale de l'IFPME reste garante de ces aspects; deux entités régionales — un organisme d'intérêt public en Région wallonne et, au stade actuel, un service à gestion séparée intégré au sein de notre administration — auront pour mission de gérer et de promouvoir les formations sur le terrain, en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les fédérations interprofessionnelles. Les décrets relatifs à la création de ces deux nouvelles structures devraient aboutir incessamment sur la table des deux assemblées.

En parallèle, le Collège a décidé de constituer un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un cahier des charges en vue du rapprochement, à terme, des deux champs bruxellois de la formation, dans le respect de leurs spécificités respectives.

La redynamisation des formations

Deux secteurs de formation feront l'objet d'une action de redynamisation toute particulière dans la perspective de la rentrée 2003-2004.

Il s'agit des métiers du patrimoine qui bénéficieront d'une meilleure collaboration avec les instances régionales compétentes en la matière, et des métiers dits «verts» à savoir les fleuristes, les entrepreneurs de jardin et les arboristes. Le transfert des activités pratiques vers le site du Stuyvenberg permettra un nouvel essor de ces formations qui ont un bel avenir sur le territoire de notre Région.

Passons à la culture.

Le Collège a mis en œuvre ou a poursuivi plusieurs priorités politiques :

— Le renforcement des liens avec la Communauté française : Le Gouvernement de la Communauté française et le Collège ont adopté une convention-cadre de collaboration en matière culturelle, destinée à mieux harmoniser nos politiques culturelles. La volonté de mieux se coordonner, qui s'est traduite par des avancées concrètes dans plusieurs dossiers (Télé-Bruxelles, Biennale de la chanson française, Théâtre de la Place des Martyrs, ABCD ...) devrait permettre de nouveaux projets communs de se concrétiser dans le courant de l'année 2003.

— L'affirmation de l'identité culturelle francophone de Bruxelles : C'est ainsi que nous avons poursuivi notre soutien aux lieux, organismes et manifestations de langue française. L'affirmation de la visibilité francophone passe également par une politique de rénovation des principales infrastructures. Après le Théâtre de la Place des Martyrs et le Musée du jouet, c'est la Maison de la francité qui fera l'objet d'importants travaux de rénovation et ce, dès la fin de cette année.

— L'élargissement de la diffusion de la création artistique : Le Collège veille à intensifier la rencontre entre le public et les créateurs. Dans le secteur de la danse, un réseau de scènes chorégraphiques, constitué de six lieux de diffusion de la danse, bientôt sept, a été mis en place cette année. De la même manière, le réseau des cafés-concerts et théâtres s'étoffera par la reconnaissance de deux nouveaux lieux.

— Il s'agira aussi de maintenir un soutien à nos industries culturelles et nos créateurs sur les marchés extérieurs, en relais avec divers festivals et marchés culturels de portée internationale, et en leur permettant de bénéficier d'une reconnaissance accrue vis-à-vis de leurs partenaires étrangers.

— En matière de lecture publique, l'année écoulée aura permis au Collège de concrétiser le projet, déjà ancien, d'ouverture d'une Bibliothèque centrale en Région bruxelloise. En 2003, le Collège complètera son soutien à la Bibliothèque centrale par le financement d'un projet de mise en connexion informatique de l'ensemble des bibliothèques bruxelloises, via le système Vubis et l'exploitation du Catalogue bruxellois informatisé.

— Le secteur des arts du cirque est en plein essor et le soutien de la Commission communautaire française à ce secteur s'est encore accru. Il se concrétisera cette année par l'élaboration d'une réglementation organisant le soutien aux structures de ce secteur.

— Dans le secteur des arts plastiques et des musées, le Collège a confirmé son soutien à la création contemporaine et aux projets de proximité, notamment par la valorisation de l'art contemporain auprès des établissements scolaires, par une plateforme des lieux d'exposition permettant de mieux prendre en compte les attentes du secteur qui vient d'être mise en place. Elle aura à définir des critères d'intervention auxquels le Collège pourra se référer.

En ce qui concerne le sport, l'aide aux clubs sportifs locaux, la formation et l'information des jeunes ainsi que la promotion d'activités sportives à vocation régionale demeurent des priorités justifiant l'octroi des subsides avec le souci premier d'amener un nombre croissant de jeunes à s'inscrire dans les clubs sportifs, pour permettre ainsi à leurs talents de s'exprimer et de les ramener vers des structures traditionnelles. Le soutien du « Sport de quartiers », par le biais d'une meilleure coordination entre partenaires et une plus grande régularité des activités, demeure le deuxième grand axe de la politique sportive.

Dans le secteur de la petite enfance, notre politique s'attache à analyser et à proposer des solutions concrètes aux problématiques de l'enfant dans la ville et, plus spécifiquement, à l'accueil du jeune enfant, tant au sein du milieu familial que par la collec-

tivité. Dans ce cadre, une collaboration étroite avec la Communauté française dans le cadre de la politique « Extrascolaire » a été mise en place, à la suite du Gouvernement conjoint.

C'est ainsi qu'un budget a été consacré à l'octroi de subventions à des associations ayant pour mission l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires, pour leur permettre de réaliser des travaux de rénovation et de mise en conformité aux normes de sécurité. Les demandes de subvention sont actuellement à l'étude.

Par ailleurs, une subvention pourra être accordée aux communes qui répondent à l'appel à projets, afin de réaliser un ou plusieurs outils spécifiques d'information donnant une visibilité à l'offre existante en matière d'accueil extra-scolaire sur le territoire communal.

Je terminerai par l'enseignement.

Notre enseignement se maintient bien, avec une rentrée qui pourrait atteindre les seuils autorisant le recomptage des subsides de la Communauté française dans le secondaire et avec une explosion de l'enseignement de promotion sociale. Ceci indique à quel point notre enseignement remplit sa mission de donner à chacun la chance de s'épanouir professionnellement et socialement. Cet effet est renforcé par les collaborations avec la formation professionnelle.

L'École supérieure des arts du cirque connaît un réel succès et est toujours entièrement subventionnée par la Commission communautaire française. La Communauté accordera la reconnaissance à l'ESAC comme établissement d'enseignement supérieur artistique avec un subventionnement progressif, à partir de septembre 2003. C'est un des acquis du Gouvernement conjoint.

Je reste particulièrement attaché à la stabilité des équipes pédagogiques et au renforcement de l'encadrement spécialisé, celui des médiateurs, des appariteurs, du personnel auxiliaire d'éducation dans le secondaire ordinaire et le spécial, afin de répondre aux besoins du public scolaire issu de milieux populaires et majoritairement d'origine étrangère.

Nos instituts procèdent cette année à l'ouverture de plusieurs sections, à l'Institut Herlin, un 1^{er} cycle du type 8 en faveur d'enfants du primaire atteints de troubles instrumentaux; à l'Institut Redoute-Peiffer, les sections éducation physique et sport-études en techniques de transition; à l'Institut Gryson, une 1^{re} année d'accueil (1^{er} B); à l'Institut Lambion de nouvelles formations en langues et de nouvelles formations dans les métiers de la restauration et à l'Institut Guilbert, l'organisation du CAPAES (certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur).

Il faut souligner également la continuation des filières récentes qui se développent bien, notamment à l'Institut Arthur Haulot, la 3^e année du graduat en gestion de l'environnement urbain et à l'Institut Lallemand les 2^e et 3^e années des graduats « biblio-documentaliste » et le graduat en sciences administratives.

J'ai déjà évoqué la formation en conseil conjugal.

Cette année scolaire verra la finalisation ou le démarrage de plusieurs chantiers en cours :

— la construction d'une nouvelle aile à l'Institut Redouté-Peiffer sera terminée en janvier 2003, et des serres seront reconstruites sur le campus Marius Renard à Anderlecht. L'étude du transfert des installations horticoles et des terrains d'application de l'Institut Redoute-Peiffer vers le site du Bon Air à Anderlecht est également en cours;

— l'étude en vue de la construction au CERIA d'un internat, d'un restaurant de collectivité et d'ateliers de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie a débuté en janvier 2002. Enfin, les façades du CERIA seront progressivement rénovées.

Madame la Présidente, mes chers collègues, vous le constatez, le Collège a préparé, durant la session qui s'achève, un important travail législatif qui va vous être soumis dans les prochains mois. La déclaration de politique générale se réalise à un rythme soutenu, aucun secteur n'a été oublié. Le Collège est évidemment prêt à approfondir avec vous, l'une ou l'autre question.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Merci, monsieur le président du Collège.

Pour permettre à tous les groupes de préparer leurs interventions dans la discussion générale qui aura lieu cet après-midi à 14 heures, je lève la séance.

Prochaine séance publique, cet après-midi à 14 heures.

La séance est levée à 10 h 30.

Membres présents à la séance du matin :

M. Azzouzi, Mme Braeckman, M. Bultot, Mme Caron, MM. Cerexhe, Cools, Daems, de Donnée, Mmes De Galan, Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Ide, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Molenberg, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mmes Riquet, Saïdi, MM. Romdhani, Tomas et van Eyll.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de Mme Martine Payfa, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 15.

Mme Dominique Braeckman et M. Claude Michel, secrétaires, prennent place au Bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence : MM. Philippe Smits, William Draps et Mme Marguerite Bastien.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU COLLÈGE

Discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration de politique générale du Collège.

La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, monsieur le président du Collège, chers collègues, de façon générale, que dire à propos de cette déclaration de politique générale ?

Tout d'abord, on y retrouve quelques travers que nous avons déjà pointés lors de la déclaration du CRB, à savoir que nous avons entendu le président du Collège se lancer dans un bilan catalogue qui met peu en avant les priorités que le Collège s'assigne pour cette troisième année de législature. Tout y est présenté sans hiérarchie des priorités. Vous y parlez beaucoup de plans à mettre en place et peu d'ajustements des plans déjà initiés. Les calendriers sont flous et les arbitrages budgétaires, absents.

Ensuite, vous prenez comme axe structurant les différents programmes budgétaires, et non les besoins des personnes ce qui fait de l'exercice un catalogue relativement technique et s'articulant peu sur les besoins et demandes des Bruxellois : l'exercice est convenu et je me pose la question de savoir si tout cela est suffisant pour une déclaration de politique générale.

Partir des besoins des Bruxellois et des objectifs à atteindre aurait permis d'entendre ce que vous réalisez par rapport à certaines catégories de la population.

Je prends deux exemples pour illustrer ce constat :

Nous aurions aimé entendre ce que vous faites pour l'avenir des jeunes Bruxellois qui se retrouvent sans travail. On sait qu'en Région bruxelloise, les postes de travail ne manquent pas. Plus de la moitié des emplois proposés à Bruxelles sont en effet assumés par des non Bruxellois. C'est donc en partie par déficit de formation que ces postes de travail ne sont pas accessibles, les jeunes étant les plus touchés.

Dans le même ordre d'idées, les écologistes auraient aimé entendre quelle politique en faveur des aînés vous mettez en place. Vous dites que la Région bruxelloise est une région relati-

vement jeune, mais vous oubliez de mentionner que si le troisième âge y est moins représenté que par rapport aux autres régions, le quatrième âge est surreprésenté. Or, on constate aujourd'hui que les structures d'accueil sont insuffisantes et que les services d'aide à domicile et le personnel soignant commencent à manquer. Il aurait été intéressant de faire un lien entre votre politique de formation, ce besoin de services de proximité croissant lié à l'augmentation de la population du quatrième âge et ce fameux réservoir d'emplois constitué par les nombreux sans emploi.

Ce dernier exemple montre à souhait l'absence de lien, le manque de culture intersectorielle et inter-institutionnelle.

Nous ne voyons en effet guère de lien entre les politiques menées par la CCF et la CCC. Dans ces deux institutions, les compétences sont très proches en ce qui concerne l'aide aux personnes et la santé. S'il est vrai qu'à certains endroits du texte, vous évoquez des collaborations avec la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Communauté française, ce dont mon groupe se réjouit, la grande absente en terme de collaboration est la CCC. Est-ce parce que cette pauvre institution n'a pas pu bénéficier d'une déclaration de politique gouvernementale ?

Faut-il rappeler que les ministres CCC francophones sont ministres CCF ? On tombe dans le surréalisme, mais j'ai l'impression que pour éviter cette schizophrénie, il faudra bientôt passer un accord de coopération entre les institutions et donc entre vous-mêmes pour qu'une politique cohérente puisse être menée et qu'une utilisation rationnelle des outils puisse fonctionner.

Je rappelle à cet égard que la CCC finance l'Observatoire de la Santé et du Social qui nous remet, chaque année, un Rapport sur l'état de la pauvreté et d'autres études telles que le Tableau de bord de la santé des Bruxellois. Surréaliste encore ; rien n'a été dit des liens entre cet organisme et les politiques menées à la CCF.

Vous évoquez la transversalité mais le seul projet vraiment transversal qui intègre bien la CCF est le projet de « Bruxelles, ville en santé ». L'inscription de Bruxelles dans le Réseau des villes en santé est un processus que les écologistes ont soutenu avec force car, de façon pertinente, il force à l'intersectorialité, il part des besoins des citoyens et fait de ces derniers des acteurs à part entière de leur santé. Pas un mot n'a été dit sur ce projet alors qu'il permettrait de définir et de montrer les politiques transversales dont la CCC et aussi le CRB doivent être parties prenantes.

En fait, votre déclaration montre que vous pensez moins la CCF dans sa double articulation avec la Région bruxelloise qu'avec la Communauté française et la Région wallonne. Une CCF qui serait comme une bulle désincarnée dans la Région.

J'en viens aux aspects plus spécifiques de la déclaration sur laquelle je vais m'exprimer au nom du groupe ÉCOLO.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Poursuivez donc en néerlandais !

Mme Dominique Braeckman. — Je ne vois pas pourquoi, s'agissant ici de la Commission communautaire française, je m'exprimerai en néerlandais !

Je sais pertinemment que je suis à la Commission communautaire française.

Visiblement, il y a des choses que vous n'avez pas comprises : je vous parle de politiques sociales et de santé, notamment avec la CCC.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Il est très intéressant de constater qu'alors que nous débattons de la déclaration de politique générale du Collège concernant la Commission communautaire française, vous nous expliquez qu'il faut travailler dans l'optique de la Commission communautaire commune !

Mme Dominique Braeckman. — Absolument pas dans l'optique de la Commission communautaire commune, mais avec la Commission communautaire commune !

M. Éric Tomas, président du Collège. — J'en prends note, madame Braeckman, et je vous répondrai.

Mme Dominique Braeckman. — Pour en revenir aux aspects plus spécifiques de la déclaration et, pour commencer, aux accords du non-marchand, nous avons soutenu ces accords qui, comme vous le soulignez, apportent aux travailleurs des conditions de travail décentes et contribuent à supprimer les inégalités entre les différents secteurs. Vous nous présentez une version édulcorée de la situation. Il y a eu des avancées, certes, mais il ne faut pas passer sous silence les difficultés dans les différents secteurs, liées notamment à la non prise en compte par le pouvoir subsidiant du barème 305.1 et/ou de l'ancienneté. La modification du mode de subventionnement des maisons médicales entraîne des problèmes et des licenciements dans certaines maisons médicales.

Un autre absent de votre déclaration est l'Orbem qui, sans dépendre de la CCF, est un acteur important des politiques mises en place à la CCF, de par les ACS qu'il met à disposition des secteurs.

La réduction du temps de travail telle qu'initiée ne permet pas l'embauche compensatoire sans mettre à mal certaines institutions.

Il ne faut pas oublier non plus que de nombreuses associations dites d'initiative ne perçoivent pas les bénéfices de ces accords et que des inégalités sont encore de mise, avec le risque de voir un secteur associatif à deux vitesses.

Concernant la gestion de la dette, vous nous avez appris ce matin que le taux moyen mensuel de la SPABS bruxelloise est passé de 5,47 % à 4,73 % en 20 mois. Pouvez-vous nous dire ce que cela représente concrètement comme économie ?

Quant à l'aide aux personnes, le groupe ÉCOLO se réjouit que vous parliez de pérennisation des moyens financiers mis à disposition des services, c'est pour nous une priorité. À cet égard, mon groupe a déposé une proposition de décret qui permet de subsidier de façon pluriannuelle les projets qui doivent actuellement, chaque année, s'inscrire dans une démarche de demande qui ne permet pas une visée à long terme et fragilise les équipes.

En ce qui concerne les secteurs plus spécifiques, nous attendons de voir le décret sur l'action communautaire de quartier, qui prend vraiment beaucoup de temps à éclore.

Rien n'a été dit sur les maisons d'accueil et la politique mise en place en lien avec la CCC par rapport aux personnes sans domicile fixe ou sans abri. Sur le fond, nous avons des craintes pour ce secteur, surtout pour les personnes de plus en plus nombreuses qui s'y retrouvent, parce que le marché locatif est assez

désastreux et que la population bruxelloise vit une véritable fracture sociale.

Votre déclaration aurait dû, dès lors, intégrer cette problématique très importante.

Nous attendons aussi depuis belle lurette le décret relatif à l'hébergement, aux soins et aux services à l'égard des personnes âgées. Ce décret correspond à un besoin criant. Nous vous demandons de veiller à ce qu'il dépasse le cadre institutionnel et intègre l'approche intergénérationnelle participative et le travail communautaire pouvant stimuler l'entraide locale et valoriser la mémoire vivante et l'expérience des aînés.

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées, nous ne comprenons pas pourquoi vous dites que les derniers arrêtés d'exécution du décret de 1999 ont été adoptés puisque vous évoquez dans le même temps le fait que les arrêtés relatifs à l'encadrement doivent encore être soumis au Collège. C'est la partie la plus coûteuse de l'application du décret. D'ailleurs vos propos semblent dire qu'il manque d'argent pour ce faire. Nous espérons, par ailleurs, que vous n'oubliez pas les arrêtés concernant les normes architecturales.

Vous évoquez, en ce qui concerne l'assurance dépendance, une étude interuniversitaire visant à examiner la faisabilité de mise en place d'un système spécifique. L'étude est terminée et vous nous dites qu'il convient de définir précisément le système à mettre en place. C'est bien vague et j'aimerais à tout le moins vous demander si vous avez déjà fait une estimation des coûts et des besoins et comment vous vous situez par rapport à la CCC où, nous le déplorons, les Flamands font une tentative de séduction vis-à-vis des services bicommunautaires, ce qui, à très court terme, ne sera pas sans incidence sur les services monocommunautaires.

Si certains ministres schizophrènes ignorent qu'ils sont aussi ministres à la CCC et ont face à eux une population composée tant de néerlandophones que de francophones, nous ne sortirons pas du trou dans lequel nous sommes.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Je ne sais pas dans quel trou nous sommes mais, pour le moment, il me semble que nous nous trouvons dans une assemblée francophone !

Mme Dominique Braeckman. — C'est incroyable ! Tout à l'heure, dans votre déclaration, vous avez cité la Région wallonne et la Communauté française : personne ne s'est écrié qu'ici, nous étions à la Commission communautaire française ! En fait, je dis que l'exercice que vous avez fait par rapport à d'autres assemblées, vous ne l'avez pas fait par rapport à une assemblée bruxelloise, alors même que la CCF est géographiquement située sur le même territoire que la CCC.

Mme la Présidente. — Madame Braeckman, je vous demande de poursuivre votre intervention.

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas grave qu'elle parle de la CCC !

M. Éric Tomas, président du Collège. — C'est véritablement la première fois que dans cette assemblée, voulue par les francophones pour défendre les droits des francophones à Bruxelles, j'entends systématiquement faire référence à une assemblée bicommunautaire où nous avons les pires difficultés à faire avancer un certain nombre de dossiers.

M. Denis Grimberghs. — Notamment parce que les francophones n'y mettent pas beaucoup de leur. C'est bien ce que

L'on vous reproche ici : trop d'égoïsme institutionnel, quand bien même c'est vous qui êtes compétent ailleurs.

C'est incroyable !

Mme la Présidente. — Je propose que nous laissions Mme Braeckman terminer son intervention.

Mme Dominique Braeckman. — J'apprécie le soutien de M. Grimberghs. Je pense que lui a compris ce que je voulais dire.

M. Michel Lemaire. — Moi aussi, j'ai compris !

M. Mohamed Daif. — Si vous voulez supprimer les deux assemblées, mettez-en une autre sur pied; C'est un autre problème.

Mme Dominique Braeckman. — À défaut d'avoir entendu un projet de politique de santé publique, je ferai quelques observations. En ce qui concerne la toxicomanie, je rappelle qu'à tous les niveaux de pouvoir qui ont des compétences en la matière, ÉCOLO défend un lien étroit surtout entre services de santé mentale et les services actifs en matière de toxicomanie, pour éviter le marquage et la stigmatisation des personnes qui ont, à certains moments, consommé des drogues. Un petit coup d'œil dans le Tableau de bord de la santé des Bruxellois, — et pardonnez-moi si cet outil relève de la CCC —, nous apprend, à cet égard, que les taux de mortalité liés à l'alcool sont nettement supérieurs (20 décès pour 100 000 hommes contre 6 pour les drogues).

Chaque année, dans les exposés budgétaires, on nous parlait d'un projet de décret sur l'ambulatoire. Si je m'en tiens à vos paroles, et nous vous avons entendu parler de la définition future d'un projet cohérent de santé à Bruxelles avec les acteurs du secteur ambulatoire, cela voudrait-il dire que cela ne prendra pas nécessairement la forme d'un décret ?

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que, de la concertation avec le secteur, naîtra enfin une politique de santé cohérente. Puissiez-vous ne pas retomber dans vos travers et faire de l'ambulatoire un secteur isolé sans lien avec la définition d'une politique cohérente à la CCC, dans le cadre très large des politiques décidées aux niveaux fédéral et communautaires.

En matière de formation professionnelle, nous pouvons nous réjouir qu'un accord soit intervenu avec les interlocuteurs sociaux dans le cadre du Pacte social pour l'emploi, signé en juillet dernier pour « la formation tout au long de la vie », ainsi que sur la nécessaire implication de tous les opérateurs de formation (y compris les secteurs professionnels) dans les efforts pour augmenter le niveau de formation professionnelle des Bruxellois francophones.

On ne peut que se réjouir de la mise en place d'un système de validation des compétences. Mais il ne faut pas oublier que notre assemblée attend toujours le projet portant assentiment de l'accord de coopération. Les débats entamés sur cette question au mois de mai sont loin d'être aboutis. Il nous faut préciser les objectifs du système de validation des compétences sachant qu'il doit porter sur des savoirs, des expériences acquises dans le travail et des savoir-faire transférables dans différentes circonstances et activités professionnelles. La création d'un système de validation nécessite également une clarification sur les méthodes utilisées par les différentes institutions publiques de la Région ainsi qu'une coordination entre les différentes institutions, qu'il s'agisse de la promotion sociale, de l'Orbem ou encore de Bruxelles-Formation.

On ne peut que saluer aussi les objectifs généraux cités pour favoriser le développement de l'offre de formation, à savoir,

d'une part, renforcer l'accessibilité de tous et toutes les bruxellois(es) aux processus de formation et, d'autre part, assurer la promotion sociale et professionnelle des travailleurs avec ou sans travail, même si la référence à ces derniers n'est pas exactement précisée dans la déclaration. Néanmoins nous insistons sur deux objectifs qui nous paraissent indispensables dans le développement de la formation professionnelle, c'est-à-dire le renforcement ou la création de cursus de formations qualifiantes et pertinentes pour les besoins de la Région et le renforcement de tous les partenariats.

Vous savez que les secteurs professionnels intéressants pour le développement de la Région se situent autour des questions liées à l'environnement, l'urbanisme, de la rénovation, le graphisme et l'industrie culturelle, sans négliger l'apport du tourisme ou du stylisme apprécié par de nombreux Bruxellois lors des activités de « Modae Bruxellae ». C'est certainement autour de ces activités que devrait se penser aujourd'hui le développement des cursus de formation professionnelle, tant pour les travailleurs au sein des entreprises que pour les demandeurs d'emploi.

Et puis nous ne saurions assez insister sur l'importance des partenariats afin d'éviter éparpillement, concurrence entre les institutions et perte de temps, particulièrement pour les demandeurs d'emploi qui ont de plus en plus de difficultés à s'y retrouver dans l'imbricatio institutionnel.

En matière de « développement de l'offre de formation », nous sommes déçus du manque d'ambition du Collège. Si l'objectif annoncé est de « permettre l'accès de tous (et toutes, j'espère), à l'offre de formation », encore faut-il que l'offre soit suffisamment étoffée, en nombre de postes, en qualité, en diversité.

Or, dans votre déclaration, monsieur le président du Collège, rien ne transparaît sur l'accroissement du nombre de postes de formation (unités et/ou types). Soit sur l'objectif à atteindre qui reste extrêmement vague, qualitatif mais sans quantification !

Ce qui est dit pour la formation professionnelle au sens strict, tranche notamment avec ce que vous annoncez pour le plan bruxellois d'alphabétisation où un effort substantiel et quantifiable sera fait : accroître l'offre de 2 000 unités.

Ma question, quelle est la part de la CCF dans les efforts d'augmentation des postes d'alphabétisation par rapport à la Région bruxelloise ?

Au chapitre de la fonction publique, je signale que la statutarisation prend trop de temps et qu'il faudrait une accélération non seulement pour les niveaux 2+, 1 et 3 et aussi quand les agents notamment du niveau 2 ont passé l'examen, qu'ils soient affectés plus rapidement et non laissés dans le brouillard.

Votre vision quant à la joie du personnel de se trouver dans le bâtiment de la rue des Palais semble quelque peu idyllique. Il manque sans doute encore quelques aménagements tels que des lieux collectifs pour que la convivialité annoncée comme un objectif devienne une réalité.

La politique touristique nous paraît souffrir toujours du même mal, à savoir ne se préoccuper que du tourisme d'affaires, semblant mettre au 2^e rang le tourisme bon marché et le tourisme à destination des jeunes.

Enfin, il ne me semble pas que vous ayez mentionné le rattrapage des politiques croisées quant au Fonds d'équipement technique et professionnel qui nous paraît une nécessité.

Voilà, messieurs les ministres, chers collègues, ce que nous avons à dire par rapport à cette déclaration de politique du Collège qui, sans être inintéressante, nous semble incomplète, non hiérarchisée et montre en creux certains manques tels que l'absence de politique intersectorielle, l'absence ou le peu de liens avec les autres institutions comme si la CCF était une île, et surtout l'absence de liens avec les besoins des Bruxellois. (Applaudissements sur les bancs ÉCOLO et PSC.)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, monsieur le président du Collège, monsieur le membre du Collège, chers collègues, beaucoup d'associations et d'institutions bruxelloises, lorsque la Commission communautaire française a été créée, ont fait le choix francophone et se sont rattachées à la Commission communautaire française. Je crois qu'il faut maintenir ces spécificités, ces liens avec les entités francophones.

Ce matin, monsieur le Président, vous nous avez présenté «l'état des lieux de l'exécution de la déclaration politique du Collège et les perspectives pour la nouvelle session». Exécution ... à 85, 90, 98 % ? Je ne vais pas essayer de jauger mais je constate que vous nous annoncez un important travail législatif pour les mois à venir, que ce soit en matière de cohabitation locale, d'hébergement, de soins et services aux personnes âgées, de subventions aux crèches, de cohabitation locale, de soins ambulatoires. Beaucoup de domaines sont cités et des textes sont annoncés. C'est bien, très bien. Cela montre qu'il reste du pain sur la planche.

Certains secteurs auraient effectivement grand besoin de lignes politiques, dans le sens étymologique du terme, plus claires et attendant des textes réglementaires qui rendent les subventions de la Commission communautaire française plus structurées. Je pense spécialement à la «cohabitation locale».

Évidemment, si je me réjouis de l'annonce de plusieurs projets de décrets ou règlements, je dois, hélas, constater qu'il y a un an, au moment de la discussion du budget 2002, je faisais la même énumération de textes prévus. «Patience et longueur de temps» disait la Fontaine ... Nous espérons vraiment que durant cette session-ci, nous aurons tous les textes annoncés.

Je voudrais centrer mon intervention sur trois lignes transversales. Premièrement, je tiens à insister à nouveau sur l'importance d'une coordination parfaite et renforcée d'actions avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles et avec la Région wallonne. Deuxièmement, je veux insister sur la cohésion de la ville, d'une citoyenneté responsable que la Commission communautaire française, via tout le réseau associatif des acteurs sociaux et culturels qu'elle soutient, peut donner à Bruxelles. Et troisièmement, j'évoquerai la fragilité budgétaire de la Commission communautaire française; ce débat-là aura lieu dans quelques semaines.

Tout d'abord, monsieur le président du Collège, je me réjouis de repérer, à travers cette déclaration, plusieurs projets qui se développent en symbiose avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Les effets du premier Gouvernement conjoint Communauté française Wallonie-Bruxelles et Commission communautaire française d'avril 2002 sont clairs. Au nom du groupe MR de l'ACCF, j'insiste pour que de telles réunions conjointes se multiplient, réunions impliquant le Gouvernement de la Commission communautaire française et le Collège de la Commission communautaire française, mais aussi le Gouvernement wallon. Les francophones y gagneront en efficacité et en transparence. Faut-il rappeler que depuis quelques mois, le Gouvernement flamand compte un ministre, également membre du Gouvernement régional bruxellois et du Collège de la VGC ? Il y a peut-être une action plus sentie et plus claire du côté flamand et je voudrais que l'on sente la même impulsion, plus forte même, du côté francophone.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Et du côté du Collège de la CCC ...

Mme Caroline Persoons. — Vous avez rappelé, monsieur le président du Collège, la reconnaissance de la Commission communautaire française au sein de la Conférence interministérielle de la politique internationale et nous espérons, à cet

égard, que notre Assemblée pourra rapidement porter assentiment à la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales à la suite du vote de la résolution et du rapport Nabholz au Conseil de l'Europe. Cela marquerait effectivement la place de la Commission communautaire française au niveau international. L'action de la Commission communautaire française jointe à celle de la Communauté française, via le travail impressionnant réalisé par le CGRI (le Commissariat général aux relations internationales) est tout à fait positive sur la scène de la francophonie internationale.

Cette synergie Communauté française-Commission communautaire française, nous la ressentons également au niveau de la culture avec la signature d'une Convention-cadre de collaboration en matière culturelle, au niveau de la formation avec l'accord de coopération annoncé sur la validation des compétences, au niveau du tourisme via l'OPT, ... Ces collaborations, cette entente, cette vision commune de certains projets, nous aimerions qu'elles se multiplient dans tous les secteurs. Je songe évidemment à l'aide aux personnes et à la santé, où nous attendons toujours la création du comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé, prévue lors des accords de la Saint-Quentin.

Je songe aussi au renforcement des liens en matière de formation, avec l'enseignement technique et professionnel, et surtout le lien entre les écoles et le domaine associatif lié à l'extracolaire, à l'accueil de la jeunesse, ... Je pense que les écoles sont effectivement le premier lieu d'éducation à la citoyenneté. De nombreuses associations subventionnées par la Commission communautaire française travaillent autour des écoles mais le lien entre les deux doit être clair, net et suivi.

Cette volonté d'action commune entre francophones, avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, nous l'espérons aussi dans un dossier important touchant la santé et l'aide aux personnes affaiblies: il s'agit évidemment de l'assurance dépendance. En février 2002, les entités fédérées francophones ont décidé d'apporter ensemble une réponse coordonnée à la problématique de la perte d'autonomie, face à l'assurance instaurée du côté flamand.

Vous nous avez annoncé qu'il convenait, une fois les résultats de l'étude connus, de définir le système à mettre en place. Pouvez-vous déjà nous annoncer des pistes, des échéances ?

Un dernier point, dans l'inscription de l'action de la Commission communautaire française dans le cadre de celle de la Communauté française Wallonie-Bruxelles: la fonction publique. Qu'en est-il des projets communs de mobilité des agents, de l'ouverture de l'école d'administration publique de l'Espace Wallonie-Bruxelles aux agents de la Commission communautaire française et de l'informatisation commune ou plus liée entre les administrations francophones (Commission communautaire française, Communauté française et Région wallonne) ?

Le deuxième axe transversal sur lequel je voudrais insister est la cohésion de la citoyenneté dans la ville, du projet de citoyenneté pour Bruxelles. L'action sociale de la Commission communautaire française est importante et on sait que cette action se base sur toute une série d'ASBL, et donc aussi sur une part de bénévolat, sur des statuts parfois précaires. Je souligne ici toute l'importance des accords sur le non-marchand qui constituent, selon moi, un pas tout à fait positif pour de nombreuses associations. Mais évidemment, cela a un coût, qu'il conviendra d'évaluer.

Je voudrais insister sur le projet de citoyenneté pour Bruxelles et la vision que l'on peut avoir pour notre ville à travers l'action de toutes les associations. Nous attendons avec impatience le projet de décret sur la cohabitation et l'action communautaire de quartier. J'espère que ce texte, au-delà d'une législation visant à mieux structurer les subventions au secteur associatif, permettra de montrer une direction politique de la ville au niveau de la citoyenneté et de l'accueil de tout un chacun. Ce que

je crains, c'est que certaines actions ne se concentrent sur certains quartiers et qu'on oublie le reste de la ville. Il existe des communes qui connaissent moins de difficultés et des quartiers où des moyens supplémentaires doivent être spécialement affectés. Mais il ne faut pas créer une ville à deux vitesses. Tous les quartiers de la ville ont intérêt à pouvoir participer ensemble à tous les projets liés à la citoyenneté et aux actions communautaires.

Troisième point, le nerf de la guerre: les moyens budgétaires. C'est faire un exercice difficile que de discuter l'exécution d'une déclaration d'un Collège — ou d'un Gouvernement — quelques semaines avant l'examen d'un budget. La question a été posée au niveau du Conseil régional bruxellois. Nous attendons tous les chiffres repris dans le budget car ils nous permettront de voir si tel ou tel projet a été concrétisé, ce qui manque et doit encore être fait. Donc, je trouve que l'exercice que nous faisons actuellement est à la fois difficile et frustrant parce qu'il nous manque les chiffres. Les moyens budgétaires sont évidemment essentiels à la réussite de toute politique, de tout projet. Tout ce que le Collège a dans ses tiroirs ne sera réalisable que si l'on a les moyens pour réussir.

Dans l'attente des documents budgétaires, mon propos sera bref. Je voudrais simplement rappeler la fragilité des moyens dont dispose la Commission communautaire française, en citant la dernière phrase de l'analyse réalisée par les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix concernant les perspectives budgétaires: «Étant donné la forte hausse des dépenses primaires de la Commission communautaire française en 2002, la projection montre qu'il ne reste plus de marge budgétaire disponible d'ici 2009. De plus, la dette directe de la Commission communautaire française croît jusqu'en 2009.» Une telle conclusion nous apparaît fort embarrassante.

Monsieur le président du Collège, vous avez l'air fort étonné de cette conclusion. Mais elle m'amène à prôner d'être attentif au choix de nos investissements.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Où êtes-vous allée chercher cette analyse?

Mme Caroline Persoons. — Il s'agit d'un document que nous a transmis M. Hutchinson intitulé «Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2002 à 2012», datant de juin 2002 et signé par le professeur Deschamps des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Comme toutes les études universitaires, cela doit être considéré à la fois avec intérêt et circonspection.

Mme Caroline Persoons. — M. Deschamps est pourtant très reconnu dans ce domaine.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Cette étude contient certainement des choses très intéressantes mais nous connaissons le côté alarmiste de M. Deschamps depuis très longtemps.

M. Denis Grimberghs. — Il s'agit de l'étude interuniversitaire commandée par l'ensemble des partis sur la situation des institutions francophones.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Ce n'est pas pour cela qu'elle ne contient pas d'erreurs dans l'analyse.

M. Denis Grimberghs. — J'avais d'ailleurs proposé la création d'un groupe de pilotage dans lequel notre institution

serait présente, avec la Communauté française et la Région wallonne, mais vous ne l'avez jamais fait.

Mme Caroline Persoons. — De toute façon, le budget nous permettra d'avoir confirmation ou infirmation à cet égard.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Je dois vous dire, monsieur Grimberghs, que je connais les études du professeur Deschamps depuis des années (c'est-à-dire depuis 1993, alors que j'étais ministre du Budget de la Communauté française) et que je les lis toujours avec intérêt. Mais si l'on suivait toutes les perspectives contenues dans ses études, il n'y aurait plus aucune institution en Belgique car elles auraient toutes fait faillite.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Au niveau budgétaire, vous précisez la nouvelle donne en matière de Loterie nationale. Vous dites que le Collège devra prochainement statuer sur la manière dont nous allons utiliser ce budget. Je crois qu'il faut effectivement définir les priorités mais il faut surtout ne pas oublier tous les projets et toutes les actions soutenus par la Loterie nationale, que ce soit en matière culturelle ou sportive. Il faudra donc procéder à une répartition judicieuse concernant les différentes actions de la Commission communautaire française.

Je terminerai par l'une ou l'autre question plus précise dans les domaines que vous avez soulevés dans votre déclaration.

Tout d'abord, la politique des personnes âgées. Cette dernière est très importante car la longévité augmente. Par conséquent, il y a de plus en plus de personnes âgées, de personnes dépendantes, de personnes isolées. La politique des personnes âgées doit être vue de manière transversale en abordant les aspects social et santé, mais aussi l'aspect de l'intégration dans la ville et plusieurs projets de formation. Les personnes âgées sont en effet très demanderesse de formations, en informatique par exemple, ou de projets où elles peuvent s'impliquer et jouer un rôle dans notre société. Car lorsqu'on se sent exclu des progrès techniques et scientifiques, on se coupe peu à peu du reste de la société, et surtout de la jeunesse. Il me semble que les projets inter-générationnels méritent notre soutien.

Au niveau des services d'aide à domicile, on annonce qu'un examen approfondi de leur système de financement est en cours afin de mieux rencontrer leurs spécificités. A-t-on déjà les premières conclusions de cette étude?

Est-on en mesure d'annoncer des résultats à propos des systèmes de financement analysés dans cette étude?

On cite, au niveau des infrastructures, un avant-projet de décret relatif à l'octroi de subventions en investissement en crèches, maisons communales de l'enfance, pré-gardiennats et pouponnières. N'est-ce pas l'ONE qui subventionne la construction de crèches? Dans l'attente du projet de décret, peut-on déjà avoir des précisions sur le remplacement de l'arrêté de la Communauté française à ce sujet-là? Et en matière de petite enfance, je voudrais insister sur le dossier du FESC et sur les difficultés qu'il contient.

L'année 2003 sera l'année européenne des personnes handicapées. En matière d'accueil des personnes handicapées, il y a des efforts à faire dans tous les domaines, tant au niveau de la Commission communautaire française que de la Région bruxelloise et de la Communauté française. Je me réjouis de constater que de nouveaux projets pour l'accueil des adultes lourdement handicapés ou autistes sont pris en considération. Des avancées sont réalisées en matière d'intégration scolaire entre la Communauté française et la Région wallonne. Un accord de coopération à ce sujet-là est passé au Gouvernement de la Communauté française. Par contre, en ce qui concerne la Commission communau-

taire française, j'ai lu qu'«un groupe de travail doit être installé pour examiner la question de l'intégration scolaire des enfants handicapés». La Région wallonne sera associée à ce groupe de travail. Je ne comprends pas la raison de ce décalage dans le temps entre ce que réalisent la Région wallonne et la Communauté française, d'une part, et les balbutiements de la Commission communautaire française, d'autre part.

J'ai déjà posé diverses questions relatives à l'assurance-dépendance et Mme Braeckman a insisté sur la santé. Divers sondages ont montré que le premier souci de la population est la santé. C'est un domaine dans lequel on peut constater un parcellement des compétences entre la Communauté française, la Commission communautaire commune et l'État fédéral. Je voudrais insister sur l'importance des soins de première ligne et sur la coordination mise en place en la matière, ainsi que sur l'avancée réalisée grâce à la plate-forme du système ambulatoire. Il importe que les gens puissent réagir très rapidement en matière de santé, grâce à des services de proximité. Au cours de la session écoulée, nous avons consacré un débat aux soins de première ligne, aux soins d'urgence, et nous avons mis en évidence le fait que les services des urgences des hôpitaux bruxellois regorgent de patients qui pourraient être traités adéquatement par des médecins de proximité.

Pour terminer, j'insiste sur tout le travail réalisé par la Commission communautaire française pour faire de Bruxelles une grande ville de langue française au large rayonnement culturel. Je voudrais souligner, ce que vous n'avez pas fait part dans votre déclaration, de la volonté du Collège d'associer les francophones de la périphérie à la création et à la prochaine mise en place du Conseil consultatif des francophones de la périphérie. Il est essentiel de supprimer les frontières linguistiques qui sont de plus en plus des frontières d'Etats. Il faut tenter de casser ces frontières au moyen des liens créés par des projets culturels, des projets de santé et d'aide aux personnes. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, après ces exposés brillants de Mme Persoons et Mme Braeckman, je compte parcourir de manière plus scolaire la déclaration gouvernementale et poser diverses questions que j'espère pertinentes. Je regrette — est-ce un signe de mépris à l'égard de notre institution? — que nous ne disposions que de deux heures et demie pour répondre à ce texte dense alors qu'à l'occasion de ce qu'on peut considérer comme une répétition générale, il y a quelques jours, dans l'émission *Lieu public*.

M. Mohamed Daïf. — Je pense que vous faites partie du bureau élargi. On en a discuté, vous savez comme moi comment cela se passe. Le ministre n'y est pour rien.

M. Michel Lemaire. — J'étais minoritaire.

Je déplore vraiment que nous disposions d'aussi peu de temps.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Je fais mon mea culpa.

Je participe la semaine prochaine au Sommet de la francophonie ce qui m'empêcherait d'être présent pour répondre à vos questions. Après avoir entendu l'intervention de Mme Braeckman, je ferais finalement peut-être mieux d'y renoncer.

M. Michel Lemaire. — Pour tenter de gagner du temps, je passerai sous silence l'important chapitre de nos rapports avec la Commission communautaire commune. Je poserai donc

d'emblée une question sur un point que vous n'avez pas évoqué, Monsieur le Président du Collège, mais qui intéresse Mme Persoons, à savoir l'évolution du Conseil consultatif des francophones de la périphérie. Il semble qu'une modification soit intervenue mais je n'en ai pas été prévenu. Tous nos militants sont en apnée dans l'attente de savoir ce que deviendra cet outil merveilleux. Un texte officiel est paru au *Moniteur belge*.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous n'avez pas été prévenu?

M. Michel Lemaire. — Non, je n'ai pas été prévenu, en tout cas pas dans les détails.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Toutes les décisions du Collège sont transmises ...

M. Michel Lemaire. — Mais pas dans les détails. Quelle est la composition?

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous avez peut-être été inattentif.

M. Michel Lemaire. — Il m'arrive d'être inattentif mais je ne dois pas être le seul. Qu'en est-il de la composition, du nombre de personnes?

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous avez eu les arrêtés. Ils ne sont pas encore publiés au *Moniteur belge* mais vous les avez reçus.

Mme la Présidente. — Il peut s'agir d'un oubli.

M. Michel Lemaire. — Je ne le crois pas mais nous en reparlerons lors de l'interruption de séance.

Autre question. D'entrée de jeu, vous évoquez l'accord avec le non-marchand. Cet accord a été souhaité par tous mais il semble qu'il ne soit pas toujours simple à appliquer. Vous avez fait part d'une première évaluation qui a été menée avec succès dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle que vous connaissez bien. Pourrions-nous en apprendre davantage concernant les autres secteurs? Arrive-t-on à s'en sortir au niveau matériel? Ces accords ont évidemment un coût mais nous entendons que toutes les décisions soient respectées de manière systématique. Quelles sont les dernières informations à ce sujet?

Vous avez parlé assez brièvement des réunions que vous avez eues avec le Gouvernement de la Communauté française. Vous vous réjouissez d'un accord au sujet d'un budget alloué pour assurer nos relations internationales. Cela signifie-t-il une amélioration de ce budget et dans quelle proportion? Je souhaite que les techniciens s'empressent de nous préciser ce que cela veut dire.

Par contre, dans le cadre de vos relations avec la Communauté française, nous n'obtenons que peu, voire aucune information relative à l'évolution de la problématique du Fonds d'équipement des écoles techniques et professionnelles. Avez-vous rencontré M. Demotte à ce sujet? Qu'en est-il des centaines de millions provenant de la redevance radio-télévision qui traînent on ne sait où dans le budget de la Communauté française et qui nous restent dus? Existe-t-il un moyen des les récupérer? D'autres vous ont interpellé à plusieurs reprises sur cette question, de manière infiniment plus incisive que moi. Nous aime-

riens tous avoir des nouvelles de l'évolution de ce dossier qui à toute son importance pour les Bruxellois.

J'en arrive à la Loterie Nationale. Précédemment, chaque ministre tentait d'obtenir les montants qui lui revenaient. Le mode de répartition a cependant été modifié et il faut passer désormais par la Communauté française qui fait office d'apériteur. J'ignore si l'on gagne au change mais j'aimerais savoir ce qu'il en est des montants dus par la Loterie nationale pour les exercices 1997, 1998, 1999 et qui n'ont pas été versés à leurs bénéficiaires.

Pour ce qui est de la gestion de la dette, vous évoquez une diminution du taux d'intérêt. En ces temps de marasme financier, cela me paraît assez normal. Vous avez précisé que ce taux d'intérêt passe de 5,4 à 4,73 %. N'ayant pas eu le temps de vérifier les chiffres relatifs à l'emprunt de soudure, j'aimerais savoir quel est le gain. Je présume que cet argent pourra être utilisé judicieusement.

En ce qui concerne la fonction publique, certaines choses ont évolué favorablement et j'en félicite les responsables. Au fil des années, les négociations ont débouché sur certaines réalisations. J'ai cependant un problème de compréhension à propos de la désignation des fonctionnaires dirigeant. Vous avez dit : la désignation des personnes exerçant les mandats d'administrateur gérant et adjoint intervenue au 1^{er} juillet prendra effet au 1^{er} novembre. Pouvez-vous m'expliquer ?

M. Éric Tomas, président du Collège. — C'est assez simple. Jusqu'à présent, ces deux personnes, qui ont été confirmées dans leurs fonctions, étaient « faisant fonction ». Elles ont introduit leur candidature, ont été sélectionnées par le Collège et entreront pleinement en fonction, avec un mandat, à partir du 1^{er} novembre.

M. Michel Lemaire. — Le libellé manquait de clarté.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Je croyais que vous connaissiez parfaitement l'administration.

M. Michel Lemaire. — Si je disposais d'un peu plus de temps, je pourrais évidemment rappeler un certain nombre de dossiers ; mais telle n'est pas mon intention. Je me contenterai donc, jusqu'à nouvel ordre, de la réponse que vous avez eue la gentillesse de me faire.

L'information que vous avez donnée concernant les bâtiments me semble incomplète. Vous avez dit que le nouvel espace dévolu à l'administration a fait l'objet de craintes bien légitimes de la part du personnel. Vous auriez pu ajouter : et de la part de l'opposition démocratique, car j'ai consacré de longs développements à la question et vous auriez pu me rendre cet hommage. En dépit des remarques de Mme Braeckman et malgré tous les affres que l'on a connues, malgré le coût, malgré l'allongement de la durée du prêt qui est passé de 20 à 30 ans pour tenter de s'en sortir, il faut reconnaître que, globalement, l'opération présente de nombreux aspects positifs.

Quelles sont vos intentions en ce qui concerne l'immeuble du boulevard de Waterloo ? L'erreur relative au bail coûte 25, 27, 28 millions.

Plaidez-vous votre cause à Strasbourg, à Luxembourg ou vous contenterez-vous de la décision du juge qui a estimé que celui qui a commis une erreur n'a qu'à payer ?

En ce qui concerne le patrimoine, vous mentionnez la mise en place d'un calendrier-échancier afin d'assurer le suivi des dossiers patrimoniaux. Vous dites que l'outil est à la disposition des services. Est-il possible d'avoir des informations sur le patrimoine immobilier, sur la planification des travaux ? (*Signe*

d'assentiment du président du Collège.) Si ? Donc, nous pourrions connaître le suivi ? Vous parlez d'un échancier par rapport à la rénovation potentielle de toute une série de bâtiments.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Je vais vous expliquer, monsieur Lemaire. Chaque année, vous retrouvez tous les dossiers qui concernent les services du patrimoine dans l'élaboration du budget, avec les décisions prises par le Collège. L'outil dont je parle ici est un outil interne qui permet à ces services de connaître à tout moment l'état des dossiers en cours. Le permis de bâtir a-t-il été introduit ? Quand peut-on espérer obtenir une réponse ? Quand la réponse est-elle arrivée ? Faut-il revoir le dossier ? Le cahier des charges a-t-il été fait ? À quel moment les offres seront-elles rentrées ? Etc.

Il s'agit d'un outil purement technique.

En ce qui concerne les projets d'investissements ou d'amélioration des infrastructures, vous les trouverez dans le descriptif des cahiers budgétaires mais nous sommes toujours prêts à répondre à vos questions.

M. Michel Lemaire. — Nous souhaiterions que l'on procède comme pour le cadastre des logements sociaux ou pour les budgets communaux. Il serait intéressant de connaître la totalité du patrimoine, d'avoir un tiré à part, de façon à mieux remplir notre mission de contrôle et d'évaluation.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous avez cela chaque année.

M. Michel Lemaire. — Sur l'état des bâtiments ?

M. Éric Tomas, président du Collège. — Chaque année, on vous informe sur l'ensemble du patrimoine.

M. Michel Lemaire. — Sur sa localisation. Mais son état, je ne crois pas que nous en avons connaissance.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous recevez l'état et la liste des travaux.

M. Michel Lemaire. — Je vérifierai. Nous en reparlerons.

Je voudrais encore émettre une considération à propos du terrain de sport créé récemment sur le site du CERIA qui, quelle part, fait partie de notre patrimoine. J'ai personnellement eu l'occasion de l'occuper et je dois dire que l'accueil du personnel qui travaille le samedi est très sympathique. Par contre, l'état du terrain est lamentable. C'est un échec auquel il faudra y remédier de toute urgence. On me dit qu'on va peut-être en faire un terrain synthétique.

Vous rendez hommage aux centres d'action sociale globale et vous exprimez le souhait d'améliorer un peu leur sort pour autant que l'enveloppe budgétaire l'autorise. Vous formez le vœu qu'ils puissent monter de catégorie. Il est question d'un engagement complémentaire de collaborateurs et il faut bien entendu tenir compte des frais de fonctionnement. Avez-vous idée de ce que coûterait l'amélioration du sort des centres d'action sociale globale dont l'utilité est incontestable ?

Par ailleurs, vous faites état de la cohabitation et de l'action communautaire dans les quartiers. À cet égard, je suis un peu dans l'expectative par rapport à l'avant-projet de décret. Vous annoncez que vous allez nous informer davantage et que l'Assemblée sera consultée. J'espère que nous aurons prochainement l'occasion de nous réunir avec les acteurs bruxellois qui

se sont occupés pendant des années des programmes de cohabitation et d'intégration notamment, qui visaient principalement les citoyens d'origine étrangère. Nous aurions ainsi peut-être l'occasion d'entendre une Collègue, par ailleurs Présidente du Parlement de la Communauté française. En effet, j'ai lu le document — bien écrit d'ailleurs — qui y a été élaboré et, indépendamment de certaines réflexions qui semblent judicieuses, je trouve que la signataire aurait quand même été bien inspirée de commencer par une première page. Quand on évalue quelque chose et que l'on cite toute une série de circonstances, on devrait quand même avoir l'humilité de consacrer la première page à s'excuser de n'avoir en rien participé pendant des années aux politiques traitant de l'immigration.

M. Mohamed Daïf. — Ils n'ont rien fait !

M. Michel Lemaire. — Non seulement ils n'ont rien fait mais ils ont fait tout « contre » — pendant 25 ans ! — ce qui se trouve dans ce document.

Mme la Présidente. — Parlez-vous toujours de la déclaration du président du Collège ?

M. Michel Lemaire. — Je croyais être autorisé à citer les propos de quelqu'un qui fait partie de cette Assemblée dont on sait combien elle veut privilégier les rapports fraternels avec la Communauté française.

Je peux comprendre que Mme Braeckman se fasse agresser par le ministre parce qu'elle évoque trop la CCC mais si moi je me fais réprimander parce que je parle 30 secondes de la Communauté française, je remets mon mandat et on n'en parle plus !

M. Mohamed Daïf. — Je partage entièrement ce que vous dites.

M. Michel Lemaire. — Je pourrais citer des passages entiers des documents produits par certain qui étaient d'une teneur démocratiquement scandaleuse.

Après cette petite digression, j'en reviens à mon propos.

En ce qui concerne la politique des personnes âgées, on nous promet un décret sur les centres de jour depuis 1993 et nous ne voyons toujours rien venir. Nous serions donc heureux de recevoir des informations à ce sujet.

En matière de politique liée aux personnes handicapées, M. Tomas nous dit, quant au décret relatif à l'intégration socio-professionnelle des personnes handicapées, qu'il regrette qu'une revalorisation quantitative globale de l'encadrement se soit avérée impossible vu le caractère fermé de l'enveloppe. En attendant d'atteindre l'objectif, cette réforme consiste à rééquilibrer l'affectation des moyens disponibles au bénéfice des personnes les plus lourdement handicapées nécessitant un encadrement individuel très important.

À cet égard, je rappellerai de manière solennelle que nous avons à maintes reprises attiré l'attention sur la difficulté d'appliquer un décret — que nous avons soutenu — en disant que l'on allait surcharger le bateau et que l'on ne parviendrait jamais à trouver les moyens financiers suffisants pour accomplir toutes les missions comprises et intégrées dans ce décret. Nous l'avions déjà dit en 1999, à l'époque de M. Picqué.

Comment allez-vous faire et qui va faire les frais de cette carence de moyens que nous avons prévu de longue date ?

Je passerai sous silence la problématique de l'assurance-dépendance ainsi que la politique du tourisme puisque Joël

Riguelle et Denis Grimberghs ont déposé des demandes d'interpellation pour la prochaine séance.

Le Conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes n'est pas évoqué ici. Je voudrais savoir si le centre consultatif continue à fonctionner à la satisfaction générale, si les effectifs sont toujours en place ; si, quand ils ne sont pas là, ils sont remplacés à temps et à heure. Bref, quel est le mode de fonctionnement ? De temps à autre, nous revient que la situation est angoissante et qu'à la limite, les normes légales seraient parfois mises en danger au niveau du taux et de la cohérence de la correction des réunions de ces organismes qui sont par ailleurs importants.

Pas un mot sur les maisons de repos. Nous recevons les délibérations du Collège mais pas les détails.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous avez reçu les détails sur les maisons de repos mais pas sur le Conseil consultatif.

M. Michel Lemaire. — Il est possible que je me trompe, mais je ne le crois pas.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Vous vous trompez car ce sont toujours les mêmes documents qui sont transmis à la Présidente de l'Assemblée.

Mme la Présidente. — Il est possible que je ne vous les ai pas transmis, monsieur Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Il est de plus en plus fréquent que les maisons de repos ne reçoivent une autorisation qu'à titre provisoire, de six en six mois. Est-ce lié au fait que les normes sont de plus en plus sévères ? S'agit-il d'une sorte de moratoire qu'on leur donne pour se mettre en ordre ?

Il serait intéressant de le savoir car, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, toute une série de maisons de repos ont dû fermer leurs portes. D'autres, par contre, semblent bénéficier d'un sursis. Tout cela est-il bien correct ? Il est indispensable que vous nous donniez des informations à ce sujet.

J'en arrive à la validation des compétences. Ce sujet a été évoqué par Mme Braeckman. J'ai suivi avec difficulté parfois, ces matières qui sont neuves et compliquées. Je poserai une nouvelle fois la question que j'avais adressée à M. Tomas, mais à laquelle il ne m'avait pas répondu. Cette validation des compétences, cette formation de plus en plus exigée des gens, sera-t-elle suivie de valorisations financières ? En effet, il me paraît normal que les personnes qui acquièrent un plus grand savoir puissent attendre une reconnaissance matérielle, ce qui ne correspond pas nécessairement à une promotion. Il serait légitime que ces personnes puissent gagner plus d'argent mais je n'ai rien entendu à ce sujet dans les accords qui sont intervenus entre le monde syndical et le monde patronal. Ce dernier a fait savoir qu'il ne voulait rien connaître à ce sujet. Quel est l'avis de notre assemblée sur ce point ?

J'en arrive à la culture. Plusieurs priorités politiques ont été définies. On a cité diverses organisations.

Pour rester objectif, on aurait également pu évoquer le Waterloo culturel : les manifestations consacrées à Victor Hugo. Je devrais d'ailleurs m'informer à ce sujet pour connaître l'ampleur du « désastre ».

Quant à Télé-Bruxelles, quelle est sa situation ? Les engagements pris par les diverses autorités se concrétisent-ils ? Qu'en est-il du soutien matériel qui devrait lui être apporté ? Je vous rappelle que nous avons été d'une loyauté totale dans ce dossier et nous aimerions pouvoir le rester.

Dans le secteur des arts plastiques, vous confirmez votre soutien par la valorisation de l'art contemporain auprès des établissements scolaires. Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet car je reste attentif à ce qui se passe dans notre région ? J'aimerais donc que vous nous citiez des cas concrets.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur le sport. Je regrette que vous n'en parliez pas davantage dans votre déclaration. Elle compte 22 pages; seules sept lignes y sont consacrées. Vous aviez annoncé à grands fracas plusieurs initiatives; des études sur l'occupation des salles, qui ont coûté beaucoup d'argent mais sans résultat. Tout cela est fort aléatoire. À plusieurs reprises, nous avons demandé que l'on établisse une sorte de cadastre des infrastructures et des besoins. Nous avons préconisé que l'on établisse un plan qui ne tienne pas compte uniquement de l'évolution des majorités locales ou des besoins exprimés par les uns et les autres mais bien des besoins réels. Ce travail a-t-il été effectué ? A-t-on réfléchi à ce qu'il convient de faire en Région bruxelloise au cours des trois ans à venir et pas nécessairement pour tenir compte des vociférations — légitimes — des sportifs.

Hier, une conférence de presse a été organisée par le ministre Gosuin, ou l'un de ses représentants, en vue de promouvoir les adhésions aux clubs sportifs, en organisant des actions ponctuelles. Je constate la suppression de la bourse qui était prévue pour ceux qui n'avaient pas les moyens de s'inscrire à un club sportif. Pourtant, les affiliations aux clubs sportifs deviennent prohibitives, parfois sous prétexte que les infrastructures ont été amélorées. Il y a là un paradoxe car les travaux effectués sont souvent réalisés avec de l'argent public — en général, ce sont les communes et la Commission communautaire française qui fournissent l'essentiel des fonds — mais on demande aux sportifs de payer plus. Si certains clubs font des efforts considérables, je regrette les excès en matière de cotisations. Il arrive qu'il faille payer plus de 1 000 francs par mois pour jouer au football. C'est beaucoup pour un sport qui reste populaire.

Voilà, monsieur le président du Collège, quelques réflexions sur votre déclaration. Cela ne présage pas quant au jugement ultérieur que nous porterons sur le degré d'exécution de la politique du Collège depuis 1999. Il n'est pas toujours facile de suivre votre politique car vous ne nous avertissez pas toujours des arrêtés qui sont pris. Nous essayerons de tirer le tout au clair et nous reviendrons avec plus de détails sur l'ensemble de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani. — Madame la Présidente, monsieur le président du Collège, chers collègues, tout d'abord, je fais la même remarque que mon collègue, et ami, Rudi Vervoort, chef de notre groupe au Parlement bruxellois, quand il parlait de l'utilité de la déclaration du Gouvernement avant la présentation et la discussion du budget.

Cela a été relevé par presque tous les chefs de groupe de la Commission communautaire française. Cela signifie que nous devrons probablement à l'avenir réorganiser notre agenda.

J'insiste sur ce point, car il y a une différence entre parler des intentions et analyser les chiffres.

Cela dit, contrairement à ce que j'ai entendu lors du débat régional, au nom du groupe socialiste, je réponds globalement à la politique du Collège et non aux membres du Collège individuellement.

Mon intervention s'articule autour de deux axes : bilan de la session qui s'achève, et perspective pour la session à venir.

Votre collège, monsieur le ministre-président, a déjà fait du bon travail au niveau institutionnel en ce qui concerne la reconnaissance de notre Assemblée et de son Gouvernement. Je reviendrai sur ce point. Il a aussi été efficace au niveau de la

valorisation statutaire du secteur non marchand, de l'amplification des actions concrètes au service des citoyens, et du développement de la coopération avec des pays qui ont besoin de nous et dont nous avons besoin.

Vous avez accompli des avancées au niveau institutionnel, que ce soit avec la Communauté française, avec le gouvernement fédéral ou au niveau international. Notre Commission a été admise au Comité de concertation État-Régions Communautés. Désormais, nous siégeons à la Conférence interministérielle pour la politique étrangère, ce qui implique que nous participons aux travaux du groupe des Traités mixtes.

C'est une reconnaissance non négligeable. Nous savons, monsieur le président du Collège, que la reconnaissance de la Commission communautaire française comme entité fédérée à part entière a été une bataille de plusieurs années. Votre ténacité, votre persévérance et votre conviction dans ce juste débat sont récompensées aujourd'hui.

Le groupe socialiste se réjouit du travail du Collège qui a mis d'aboutir à l'accord très important du non-marchand, accord qui corrige et supprime, même s'il y a encore des difficultés, les nombreuses inégalités de traitement qui subsistaient entre les travailleurs des différents secteurs. Reconnaissons que c'est grâce aux moyens importants consentis par la Région que le Collège a pu résoudre ce problème. Cette synergie n'est pas dans le verbe, elle est dans l'acte.

Notre soutien vous est déjà acquis pour la création d'un Service à gestion séparée des diverses infrastructures de notre institution.

Le groupe socialiste encourage le Collège à intensifier la politique de statutarisation du personnel de notre institution et se réjouit qu'un accord sectoriel ait été conclu avec les syndicats en juillet dernier.

En ce qui concerne l'aide aux personnes, nous espérons un renforcement et peut-être une réorientation des politiques. En effet, la détresse sociale à Bruxelles est mouvante. Notre réponse doit être adaptée aux situations, respectueuse de la dignité humaine. Faisons de la solidarité notre premier devoir envers les plus faibles de notre société.

Vous avez annoncé un avant-projet de décret pour améliorer le travail des acteurs de terrain et pour assurer une meilleure stabilité aux projets existants concernant les « programmes de cohabitation-intégration ». Le groupe socialiste est intimement convaincu que, sans un projet mobilisateur des acteurs du terrain avec la participation active des citoyens, de tous âges et de toutes origines, il nous sera difficile de construire une vie ensemble et en harmonie.

Je rejoins en partie l'intervention de ma collègue Caroline Persoons. Il serait sans doute intéressant de réfléchir à la nature des programmes, à l'éducation à la citoyenneté — une citoyenneté active est aujourd'hui à l'ordre du jour — plutôt que de maintenir des programmes traditionnels et classiques, dans certains cas.

Votre mobilisation pour un plan « Alphabétisation » à Bruxelles est la réponse la plus urgente pour celles et ceux qui se sentent vivre à côté d'une société qui devient de plus en plus ultra technicienne.

Le plan pour « la formation tout au long de la vie » est le garant de la réussite du Plan d'action régionale pour l'emploi.

Cette synergie est importante et nous la soutenons.

D'autres problèmes que vivent les Bruxelloises et les Bruxellois et qui ne sont pas d'ordre matériel mais plutôt d'ordre psycho-affectif méritent aussi une réponse adéquate. Vous avez annoncé la création d'un graduat en conseil conjugal à l'institut Lallémand. C'est une initiative que mon groupe soutient sans la moindre réserve, et quel que soit l'effort financier car elle

répond à un désarroi de plus en plus grand dans une société où les valeurs humaines semblent perdre leurs sens.

Notre Ville-Région a d'autres atouts. N'oublions pas qu'elle est la quatrième ville européenne pour les congrès. Il est donc normal de coordonner la promotion et l'accueil des touristes mais aussi des congressistes.

Comment ne pas être attentif au renforcement des liens avec la Communauté française quand il s'agit d'affirmer notre identité culturelle francophone ?

C'est avec un réel enthousiasme que le groupe socialiste soutiendra les efforts du Collège dans de nombreux domaines.

- Sa politique au service des personnes handicapées;
- La revalorisation du secteur des maisons médicales;
- Son soutien à la médecine générale de première ligne et aux services de soins palliatifs.

La revalorisation du secteur des maisons médicales.

Les chantiers sont multiples et enthousiasmants.

De la validation des compétences — on ne sait pas si la participation financière suivra ou non — à la participation au projet régional de « centres de référence professionnelle, en passant par la réforme des structures de la Formation professionnelle des classes moyennes.

Tous ces efforts méritent soutien et attention.

L'élargissement de la diffusion de la création artistique, le soutien aux industries culturelles, la reconnaissance et le soutien aux arts du cirque, sans oublier l'aide aux clubs sportifs locaux et au « Sport de quartier ».

Ce soutien est indispensable et permet de répondre à l'attente de centaines, voire de milliers de jeunes.

L'accueil de la petite enfance, développement et rayonnement de notre enseignement, renforcement des collaborations avec la formation professionnelle, voilà des atouts non négligeables, qui méritent notre soutien et encouragement.

Madame la Présidente, monsieur le président du Collège, chers collègues, l'exercice était particulièrement difficile pour les chefs de groupes et je les remercie pour leur effort, car nous n'avons eu que deux heures pour relire la déclaration du Collège. Nous aurions pu nous croire à un examen où nous devons faire preuve de notre connaissance du cours du président du Collège ! Néanmoins, je crois que nous avons épinglé, chacun à notre manière, les grands axes sur lesquels nous sommes tous d'accord et nous soutenons le Collège dans son travail.

Nous savons que l'œuvre entreprise par le Collège pour réaliser tous ces objectifs repose sur les valeurs de solidarité, d'égalité, de tolérance et de liberté. Faisons en sorte, tous ensemble, qu'elles soient vécues individuellement et partagées collectivement par tous les Bruxellois et les Bruxelloises. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du PS et du FDF.*)

Mme la Présidente. — Chers collègues, la liste des orateurs étant épuisée, je suspends la séance jusqu'à 16 heures pour permettre au Collège de préparer ses réponses.

- La séance est suspendue à 15 h 40.
- Elle est reprise à 16 heures.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU COLLEGE

Réponses du Collège

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

La parole est au Collège pour répondre aux interventions des membres de l'Assemblée.

La parole est à M. Tomas, président du Collège.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Madame la Présidente, mesdames et messieurs, si c'est la première fois que nous nous livrons à cet exercice qui est quelque peu difficile parce que j'imagine qu'il n'est pas facile, pour les membres de l'Assemblée qui découvrent la Déclaration d'avoir peu de temps pour réagir, et c'est encore plus difficile pour le Collège auquel sont posées des questions précises et où, en peu de temps, il faut essayer de vous satisfaire le mieux possible en ce qui concerne votre légitime appétit d'information.

Je voudrais à ce niveau remercier tous les collaborateurs des différents membres du Collège d'avoir récolté le maximum d'informations et d'avoir structuré mes réponses aux membres de l'Assemblée dans un tout que j'espère le plus cohérent possible.

Je l'ai dit d'entrée de jeu, l'exercice auquel nous nous sommes livrés aujourd'hui était une première pour notre Institution. Le Collège a pris le parti de vous présenter l'ensemble des compétences de notre Commission, certes sous la forme de ce que Mme Braeckman appelle un catalogue mais qui tentait à leur donner à chacun sa place dans cette déclaration. Cependant, au sein de chaque chapitre, je pense que le Collège vous a présenté les priorités qu'il s'est fixées pour la session qui s'ouvre.

Mme Braeckman souhaitait une présentation plus thématique ou plus transversale des matières; je crains que celle-ci aurait, d'une part, tracé des lignes directrices à plus long terme qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la déclaration annuelle du Collège et, d'autre part, que certaines compétences seraient passées sous silence et on nous aurait reproché de la même manière de les avoir oubliées.

Dire que ce texte serait dénué de transversalité, c'est faire fi des cinq grands dossiers que je vous ai présentés qui structurent l'ensemble de la politique du Collège ainsi que les nombreux renvois d'un chapitre à l'autre qui montrent les connexions que le Collège tisse, petit à petit, entre nos différents départements, ainsi, Mme Braeckman, qu'avec la CCC. Je rappelle que l'application de l'accord non marchand a supprimé toutes différences entre les statuts et les modes de financement des deux secteurs sociaux et sanitaires et que nous nous coordonnons pour ce qui est des politiques des sans abris et des personnes âgées.

Le choix du Collège semble peut-être rigide et gestionnaire, mais il assure de n'oublier personne.

De la même manière, on peut nous reprocher d'avoir accroché la structure de notre texte et, partant de là, nos priorités aux programmes budgétaires mais la situation financière de notre Institution rendrait irresponsable de déposer un programme qui ne soit pas strictement inscrit dans les marges budgétaires. Il était difficile d'aller plus loin dans le détail des investissements que nous voulions consentir pour les différents projets qui ont été présentés étant donné que les arbitrages budgétaires pour 2003 n'ont pas encore été menés à leur terme.

J'en viens alors à un ensemble de questions plus particulières qui ont été posées. Mme Persoons a posé une question en ce qui concerne la suite de la problématique de l'assurance dépendance.

Ce matin, les chercheurs nous ont transmis leurs conclusions. Une réunion aura lieu fin octobre avec les différents partenaires tant institutionnels que scientifiques. C'est lors de cette réunion que nous pourrions envisager les différentes pistes, évaluer des solutions adaptées à la situation des francophones et faire des estimations budgétaires.

En ce qui concerne les infrastructures-crèches, Mme Persoons s'étonne que nous disposions de cette compétence qui,

pourtant, figurait dans les accords intrafrancophones. Elles sont gérées par notre administration du patrimoine depuis 1994.

Par contre, le sport et la culture ne nous ont pas été transférés. Ce n'est donc pas le Collège qui disposera des montants consacrés à ces secteurs dans le cadre des bénéfices de la Loterie nationale.

Mme Braeckman a posé une question en ce qui concerne les relations internationales.

Actuellement, 12,5 millions de francs sont consacrés à cette politique qui est nouvelle pour notre institution. En effet, comme je l'ai dit ce matin, celle-ci n'a été reconnue par les autres entités fédérées qu'au début de cette législature.

Je ferai une petite incise en disant que, si nos droits sont reconnus par les autres entités fédérées, c'est, pour certaines d'entre elles, avec beaucoup de difficultés. Vous devriez être une petite souris pour assister à la Conférence interministérielle de politique étrangère. Vous verriez ainsi quelle considération ont certains néerlandophones, parfois même néerlandophones bruxellois, pour les compétences institutionnelles de la Commission communautaire française. Vous comprendriez alors qu'il est parfois plus difficile de travailler avec eux dans d'autres assemblées. Je ferme la parenthèse, vous aurez compris de quoi il s'agit.

À propos des arriérés de la Loterie nationale — question de M. Lemaire — il s'agit d'une responsabilité de l'administration de la Loterie elle-même. Cependant, chaque ministre sectoriellement compétent dispose des listes et peut donc interpeller le ministre de tutelle de la Loterie pour activer le règlement des soldes. Nous le faisons régulièrement lorsque les ASBL nous interpellent.

M. Grimberghs a posé une question en ce qui concerne l'étude du professeur Deschamps.

Cette étude est sortie en juin 2002. Elle se base sur des éléments dont certains sont incorrects et rendent la situation nettement plus catastrophique que dans la réalité.

Cette étude ne tient pas compte des dépenses non récurrentes inscrites au budget initial 2002 sachant que notre intervention au profit de la Communauté française augmente de 317 millions en 2003 qui ne se retrouveront donc pas dans le budget 2003.

Par ailleurs, une erreur de 10 millions d'euros se trouve dans l'évaluation que font les facultés Notre-Dame de la Paix, de la trésorerie de la Commission communautaire française au 31 décembre 2002.

Les prévisions du Collège sont donc tout à fait différentes de celles du professeur Deschamps. La Commission communautaire française ne sera absolument pas obligée d'emprunter pour couvrir ses dépenses.

J'en viens à la gestion de l'emprunt de soudure au sujet de laquelle Mme Braeckman et M. Lemaire s'interrogent. La réduction du taux moyen de la dette de la SPASB permet, pour l'année 2002, d'économiser un montant de 108 000 euros par mois par rapport à 2001, soit 1,3 million d'euros ou près de 53 000 000 francs pour toute l'année 2002. C'est loin d'être négligeable.

La réduction de cette charge de dette bénéficie bien entendu aux politiques financées par la Commission communautaire française.

Autre question de Mme Persoons en ce qui concerne l'encadrement des jeunes scolarisés dans l'enseignement spécial en suivi de la réunion conjointe du Gouvernement de la Communauté française et du Collège de la Commission communautaire française, le 30 avril 2002: La constitution d'un groupe de travail technique a été décidée afin, premièrement, d'analyser la nécessité de prise en charge par les centres et services existants en Région bruxelloise, des rééducations paramédicales, des

interventions sociales et psychologiques; deuxièmement, de formaliser cette prise en charge et troisièmement de formaliser la pratique de conventions individuelles de collaboration entre un centre ou un service et l'école.

Le Collège a souhaité cette démarche, étant donné que le Gouvernement de la Communauté française l'avait déjà entreprise antérieurement avec le seul Gouvernement wallon. Il convenait donc de corriger cette situation chaque fois que cela est possible.

Les travaux pourraient aboutir à une meilleure répartition des efforts budgétaires à consentir dans l'encadrement des jeunes, au bénéfice de la Commission communautaire française.

Le but recherché de la statutarisation en cours est de permettre chaque fois que cela est possible au personnel contractuel en place, d'obtenir une nomination à titre définitif.

Fonction publique:

Mais il nous faut tenir compte du fait que le classement compte, outre les contractuels Commission communautaire française, un nombre important de lauréats extérieurs.

Le respect de l'ordre utile dans les réserves du SELOR nous oblige à offrir des emplois vacants aux lauréats exclusivement en fonction de leur classement, qu'ils fassent déjà partie de l'administration ou non.

Chaque recrutement d'un lauréat extérieur doit donc être considéré comme un nouveau recrutement du point de vue budgétaire et vous conviendrez avec moi que cette opération de statutarisation ne pourra se réaliser que progressivement, au fur et à mesure des décisions que le Collège prendra pour répondre aux besoins en personnel supplémentaire.

Action communautaire des quartiers:

Par rapport à l'avant-projet, nous avons reçu l'avis du Conseil d'Etat qui émet un certain nombre de critiques sur le mécanisme de financement des Communes par la Commission communautaire française.

Nous avons entamé une série de réunions de travail avec le secteur de la cohabitation afin de mettre en débat de nouvelles pistes en matière de consolidation du dispositif «cohabitation».

Et le ministre Hutchinson transmettra, début 2003, les conclusions de ces débats, lors d'une grande journée publique où ce sera l'occasion d'évaluer les dix années de ce dispositif.

Sur la question plus particulière relative à la part de la CCF dans le plan alphabétisation, 590 000 euros sont financés par la formation professionnelle dans le cadre du Fonds social européen et 500 000 euros dans le cadre du budget de la cohabitation et intégration des communautés locales.

En ce qui concerne la politique des sans abri, une note générale de la politique en la matière a été adoptée par le Collège. Elle prévoit la création d'un centre de référence. Des négociations sont en cours avec le secteur bicommunautaire et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*. Cette initiative permettra de centraliser l'ensemble des demandes afin de mieux gérer le nombre de places disponibles dans notre région. Cette note prévoit également, à terme, un meilleur financement des maisons de repos.

Nous participerons à cet égard au groupe de travail intercabINET de la conférence interministérielle «santé publique».

Pour ce qui concerne le décret concernant l'Intégration socio-professionnelle des personnes handicapées, l'ensemble du dispositif est aujourd'hui en place — comme je l'ai dit — il ne manque que l'arrêté fixant les normes d'encadrement qui devrait permettre d'appliquer complètement le décret en 2003.

Formation professionnelle:

Le pacte social pour l'emploi des bruxellois vise à développer l'offre de formation professionnelle. Ce pacte prévoit des

actions supplémentaires en matière de formation en alternance et le montage de filières de formation professionnelle coordonnées par Bruxelles-Formation. Ces filières prévoient des actions de préformation et de formation qualifiantes réalisées en collaboration avec les fonds sectoriels et les organismes d'insertion socio-professionnelle.

Concernant la validation des compétences, il est évident que ce système, et je réponds là à M. Lemaire, devra permettre dans un second temps aux bénéficiaires de pouvoir valoriser leur acquis sur le marché de l'emploi.

M. Michel Lemaire. — C'est quoi le «second temps» ?

M. Éric Tomas, président du Collège. — Il faut d'abord que les personnes puissent avoir la certification, de façon à pouvoir, vis-à-vis de leur employeur actuel ou de leur employeur futur, exciper de cette certification supplémentaire, pour pouvoir obtenir, le cas échéant, une rémunération supplémentaire.

Donc, ce n'est pas automatique. Nous n'avons pas la possibilité d'imposer aux employeurs de rémunérer le fait qu'une certification a été obtenue, c'est le rôle des commissions paritaires.

Sports :

À part le terrain de sports du CERIA, sur lequel M. Lemaire a eu l'occasion de s'exercer et qui sera réhabilité, rénové dès que nous en aurons les moyens budgétaires, le cadastre des infrastructures sportives est une mesure désormais intégrée dans la nouvelle circulaire ministérielle et régionale relative aux infrastructures sportives communales. Le travail est en cours et doit être soumis à deux commissions, l'une politique, l'autre administrative. Le résultat sera communiqué au début de l'année prochaine.

Le système de bourses aux sportifs de haut niveau existe bien au sein de la Commission communautaire française, où chaque année, un budget de l'ordre d'un demi-million d'anciens francs belges est prévu. Ces bourses sont octroyées à de jeunes athlètes bruxellois reconnus comme élites par leurs fédérations sportives. L'argent est destiné à financer la préparation des athlètes.

Par ailleurs, M. Lemaire a dénoncé les cotisations trop élevées pratiquées par les clubs sportifs; cela demeure de la totale indépendance des clubs sportifs. Seules les fédérations qui dépendent, elles, de la Communauté française peuvent influencer sur ce phénomène.

En ce qui concerne les salles sportives de la Commission communautaire française, M. Lemaire, qui est un fervent sportif, sait que les conditions d'accès y sont particulièrement démocratiques. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, je remercie le président du Collège pour ses réponses et je voudrais revenir sur deux d'entre elles.

M. le président du Collège a préféré s'exprimer dans le cadre des différents programmes budgétaires sans faire une réelle réflexion de fond.

Monsieur le président du Collège, dans le texte de votre déclaration, vous indiquez que la réalité sociale bruxelloise est en mutation. Il faut répondre à cette mutation que chacun constate. C'est pourquoi j'attendais une déclaration prenant mieux en compte les besoins et les demandes des Bruxellois, avec les arbitrages financiers nécessaires pour répondre à ces attentes.

J'ai apprécié le fait que la CCC n'était plus absente dans les réponses du président du Collège, ce n'était donc pas si incongru

de ma part de l'interpeller sur ce point tout à l'heure. Vous m'avez fait un mauvais procès. Je suis fière de la langue que je parle et heureuse d'être francophone. Mon travail politique s'effectue principalement à la Commission communautaire française, mais cela ne suffit pas à mon bonheur. Tant en matière sociale qu'en matière de santé, nous ne représentons qu'un tout petit maillon de mauvais procès la chaîne. Généralement, les décisions se prennent à d'autres niveaux. De plus, nous ne jouons pas tout seuls en Région bruxelloise. Par exemple, comment évoquer la question des sans-abri sans parler du logement, sans faire appel à la plate-forme qui existe au sein de la CCC? Comment faire état des centres d'actions sociales globales sans faire référence au travail réalisé dans les CPAS? Comment parler de la santé sans parler des hôpitaux publics? Comment évoquer l'assurance autonomie sans parler des visées flamandes sur le bicommunautaire? Il ne faut pas faire l'autruche.

Moi, je ne fais pas de la confusion de genres entre Commission communautaire française et CCC. Simplement, je pense qu'il faut faire attention au «voisin». Par contre, cette confusion des genres, à certains moments, a été faite au niveau de la Commission communautaire française par le Collège. Certains services ont été subsidiés à la Commission communautaire française alors que leur place n'était pas à la Commission communautaire française, mais à la CCC.

Il faut aussi, me semble-t-il, dans le cadre budgétaire difficile que nous connaissons, j'en suis bien consciente, à bien viser l'utilisation rationnelle et efficace de tous les outils, de tous les moyens financiers.

C'est pourquoi je prônerai pendant longtemps encore le fait que, vers l'Observatoire de la santé et du social (qui n'est pas subsidié par notre institution), des ponts très intéressants doivent être jetés, dans la mesure où ils nous permettent de mieux définir les politiques à mener au sein de notre institution.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, monsieur le président du Collège, il est vrai que l'on avait posé beaucoup de questions et que le délai pour y répondre est bien court.

Je remercie M. Tomas pour les réponses qu'il a apportées. Il en est néanmoins quelques-unes auxquelles il n'a pas été répondu, par exemple, concernant le fonds d'équipement.

Je faisais référence à M. Demotte.

Je présume qu'il ne faut pas recourir à des études d'archives pour savoir où l'on en est dans l'équipement des écoles techniques et professionnelles.

Sur l'état de santé des conseils consultatifs qui existent à la Commission communautaire française, j'avais posé une question assez précise pour voir s'ils fonctionnaient encore bien. Je maintiens cette question.

J'avais aussi posé une question sur ce que j'appelle «les agréments temporaires» ou les rallonges pour les maisons de repos, en me basant sur les informations que nous recevons assez régulièrement.

Je présume qu'il doit y avoir une réponse technique à nous donner.

On ne m'a rien dit sur l'évolution de la situation de Télé-Bruxelles. Est-ce que tout va bien? Par rapport aux engagements de l'ensemble des excellences de ce collège, les moyens matériels, qui ont été promis, sont-ils accordés?

La dernière question concerne le sport. Il est vrai que les fédérations sportives ont leur mot à dire. Mais si la commune d'Anderlecht, par exemple, met à la disposition d'un club un terrain qui a été renoué, au Stadium par exemple, où il y aura

peut-être une piste synthétique, est-ce que cela autorise le club à demander, alors que c'est une propriété communale et — c'est la même chose à Boitsfort où il y a du terrain synthétique de la troisième génération — c'est le plus beau du Royaume ...

M. Mohamed Daïf. — Il n'y a pas qu'à Boitsfort.

Mme la Présidente. — À Boitsfort, c'est le plus beau, monsieur Daïf !

M. Mohamed Daïf. — Madame la Présidente, on vient dénigrer le nôtre qui est beaucoup plus beau que le vôtre d'un point de vue technique !

M. Michel Lemaire. — ... des cotisations, qui peuvent se monter à 12 500 ou 13 500 francs belges ? Vous n'allez pas me dire que le pouvoir public n'a pas un droit d'ingérence sur les cotisations d'un club qui joue sur « son » terrain puisque ce dernier appartient à la Communauté. Aussi, je vous rends attentif à cette problématique. Je me suis peut-être mal exprimé ou ma question n'a peut-être pas été bien comprise.

Ma dernière remarque porte sur la problématique des personnes handicapées et sur le constat de non possumus. En effet, force est de constater l'incapacité pour la Commission communautaire française de remplir les innombrables missions prévues par le décret.

Vous parlez d'une enveloppe fermée, du manque de moyens et vous nous dites que, dans l'attente d'atteindre cet objectif, nous ne pouvons rien faire d'autre qu'essayer de réaffecter les moyens disponibles. Cependant, je présume qu'il y aura des manques incontestables puisque les ambitions du décret étaient à ce point importantes que nous n'avons pas les moyens financiers d'en assumer les charges.

Étant donné que nous avons eu, à plusieurs reprises, des échanges de propos à ce sujet, j'aimerais connaître vos intentions en la matière.

Je vous remercie des éclaircissements complémentaires que vous voudrez bien me donner, qui me conforteraient dans l'idée que la Commission communautaire française ne va pas si mal que cela.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, très brièvement, je voudrais remercier le président du Collège pour ses réponses.

Deux ou trois questions demeurent en suspens. Mais la discussion budgétaire est peut-être bien le moment opportun pour obtenir des précisions.

Par rapport à la CCC, il est évident qu'il faut tenir compte de ce qui se fait dans toutes les entités en vertu des compétences diversement réparties. Néanmoins, il importe de ne pas être totalement aveugle. Nous n'ignorons pas qu'au niveau de la CCC, c'est toute la question du bilinguisme qui se pose, il y a des exigences en ce qui concerne la connaissance des langues, de pourcentages au niveau des personnes à engager. Nous connaissons aussi les revendications en ce qui concerne les hôpitaux publics qui relèvent de la CCC, en matière d'emploi des langues et toutes les conséquences que cela implique.

Mentionnons à cet égard l'action par ailleurs fort bien menée par la Commission communautaire française et son administration importante et compétente, ainsi qu'une certaine liberté maintenue dans tout un secteur associatif social.

... Ma deuxième remarque a trait à la cohabitation locale et au projet de décret. Je suis heureuse d'entendre que l'avis du Conseil d'État a été rendu. J'espère que nous disposerons rapidement du texte, car vous avez annoncé la tenue d'une grande journée en janvier ou février sur le bilan d'action de la politique de cohabitation locale.

Disposer d'un texte nous permettrait d'en débattre avec les associations. Voilà qui serait positif pour mieux structurer l'aide et examiner les directions dans lesquelles ouvrir en matière de cohabitation locale et de citoyenneté à Bruxelles !

Mme La Présidente. — La parole est à M. Tomas, président du Collège.

M. Éric Tomas, président du Collège. — Madame la Présidente, je voudrais dire clairement, en réponse aux interrogations de Mme Braeckman et de Mme Persoons, que dans le domaine social, à Bruxelles, si les choses ont considérablement évolué ces dernières années, c'est grâce à l'action de la Commission communautaire française qui a pris un ensemble de décrets, un ensemble d'initiatives qui ont augmenté ses budgets.

On peut faire une lecture dans les deux sens.

On peut, compétence par compétence, voir les nouvelles actions menées par le Collège dans chacune de ses compétences, chaque nouvelle action correspondant bien évidemment à des besoins qui ont été constatés. On pourrait aussi faire un panorama des besoins et décliner, à l'intérieur des différentes compétences de la Commission communautaire française, comment nous y avons répondu en matière de santé, de formation professionnelle, en particulier pour les personnes qui sont les moins qualifiées à Bruxelles, comment nous y répondons au niveau de l'enseignement, en rénovant notre enseignement technique et professionnel, qui est largement fréquenté par des personnes d'origine non belge, comment nous développons nos services d'aide aux personnes pour répondre à ces nouveaux besoins constatés en Région bruxelloise.

Je voudrais ajouter que notre institution rend service, essentiellement et principalement, aux francophones, qui représentent 90 % de la population bruxelloise. Mais nos services, en particulier en matière sociale, sont ouverts à tous en Région bruxelloise, sans avoir de contraintes intérieures, comme l'a rappelé Mme Persoons, qui, à certains moments, inhibent sans doute les possibilités de la Commission communautaire commune.

Je voudrais répondre aussi à Mme Persoons qu'en ce qui concerne le texte sur l'action communautaire de quartier, après avoir intégré un ensemble de remarques venant du Conseil d'État et puis venant du secteur, le membre du Collège qui a en charge ce dossier a souhaité pouvoir confronter ses vues avec le secteur avant de rédiger une deuxième mouture qui serait soumise à l'Assemblée. Je pense que c'est ainsi que nous pourrions être en meilleure adéquation avec les besoins du secteur.

Monsieur Lemaire, en ce qui concerne le fonds d'équipement, je n'ai pas oublié de prendre contact avec le Ministre du Budget de la Communauté française mais vous avez pu constater hier qu'il avait pour le moment quelques difficultés budgétaires qui l'empêchent de répondre de manière totalement positive à la suggestion que j'ai relayée.

En ce qui concerne les problèmes de prolongements d'agréments, que ce soit en MR ou en MRS, ils sont totalement basés sur le décret en vigueur.

Pour ce qui concerne Télé-Bruxelles, nous avons bien pris note de la résolution élaborée au sein de l'Assemblée et chaque membre du Collège concerné a dans le cadre de ses compétences, qu'elles soient des compétences de la Commission communautaire française ou de la Région, des contacts pour essayer de voir dans quelle mesure il est possible de développer des actions

communes avec Télé-Bruxelles au bénéfice de Télé-Bruxelles et des Bruxellois.

Quant au conseil consultatif, la procédure de renouvellement d'un certain nombre de membres du Conseil est lancée. Il est clair qu'au sein d'une des sections, il y a un absentéisme qui peut être considéré comme anormal.

Concernant les personnes handicapées, je précise que toutes les missions sont remplies et que les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont dus aux arriérés d'un certain nombre d'associations. Actuellement, il est manifeste que l'enveloppe budgétaire ne permet pas la liquidation de ces arriérés, pour lesquels le ministre Draps et le Collège recherchent des solutions, tant à l'intérieur de l'ajustement budgétaire 2002 que lors de l'élaboration du budget 2003. Mais toutes les missions sont bien remplies.

Mme la Présidente. — Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, le 18 octobre 2002

— La séance est levée à 16 h 45.

Membres présents à la séance de l'après-midi :

Mme Braeckman, MM. Bultot, Daems, Daïf, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Derbaki Sbai, MM. Grimmerghs, Hutchinson, Ide, Lemaire, Mme Meunier, MM. Michel, Mook, Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saidi, Theunissen, MM. Tomas, van Eyll et Van Roye.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Mardi 24 septembre 2002

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre d'une part le Gouvernement de la République du Bénin et, d'autre part, le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, le Gouvernement de la Région wallonne, et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale [doc. 38 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre d'une part la République libanaise et, d'autre part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne, et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale [doc. 39 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une part, et le Gouvernement du Québec, d'autre part, et à la déclaration commune y annexée [doc. 40 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains actes annexes, à l'annexe, aux protocoles A, B, C et D, à l'acte final et aux déclarations communes et unilatérales [doc. 41 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes, aux protocoles A, B, et C et à l'Acte final [doc. 42 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 45 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 46 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 47 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 48 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Ouzbékistan, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 49 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Turkménistan, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 50 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis Mexicains, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 51 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Belarus, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 52 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, agissant dans le cadre de l'Union européenne, d'une part, et la République de Slovaquie, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 53 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, à l'Acte final et au Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part, consécutif à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne [doc. 54 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, et à l'Acte final et au Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, consécutif à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne [doc. 55 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, et à l'Acte final et au Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, consécutif à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne [doc. 56 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord portant modification de la quatrième convention ACP-CE de Lomé à l'Acte final, et au protocole à la quatrième convention ACP-CE de Lomé à la suite de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne [doc. 57 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'accord-cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et au procès-verbal de signature [doc. 58 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché commun du Sud et ses États parties, d'autre part, et au procès-verbal de signature [doc. 59 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'accord-cadre euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part,

et le Royaume du Maroc, d'autre part, et à l'Acte final [doc. 60 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Agence de coopération culturelle et technique [doc. 61 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique [doc. 62 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Autorité de Surveillance de l'Association de Libre Échange [doc. 63 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Bulgarie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 64 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Pologne, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 65 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 66 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole à l'Accord de coopération et d'Union douanière entre la Communauté économique européenne et la République de Saint-Marin à la suite de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et à l'Acte final [doc. 67 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 68 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 69 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République Tchèque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, aux Annexes I et II [doc. 70 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale [doc. 71 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole portant amendement à la Charte sociale européenne [doc. 72 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte sociale européenne et Annexe [doc. 73 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment à la Charte sociale européenne révisée et son Annexe [doc. 74 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives [doc. 75 (2001-2002) n° 1].

— Projet de décret portant assentiment au Traité d'Entente et de Coopération entre le Royaume de Belgique, la Communauté française de Belgique, la Communauté flamande de Belgique, la Communauté germanophone de Belgique, la Région wallonne de Belgique, la Région flamande de Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale de Belgique et l'Ukraine [doc. 76 (2001-2002) n° 1].

Présents :

Mme Dominique Braeckman, M. Serge de Patoul (remplace M. Jean-Pierre Cornelissen), Mme Danièle Caron (remplace M. Claude Michel), M. Michel Moock (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), Mmes Martine Payfa (Présidente), Caroline Persoons, M. Mahfoudh Romdhani, Mme Anne-Françoise Theunissen.

Absents :

MM. Éric André, Jean-Pierre Cornelissen (remplacé par M. Serge de Patoul), Christos Doukeridis, Michel Lemaire, Claude Michel (remplacé par Mme Danièle Caron), Mme Anne-Sylvie Mouzon (remplacée par M. Michel Moock), M. Alain Zenner.

Lundi 7 octobre 2002

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

— Proposition de décret relatif à l'utilisation de logiciels libres dans les administrations de la Commission communautaire française.

— Proposition de décret concernant l'usage de standards ouverts et de logiciels libres dans l'administration de la Commission communautaire française.

Présents :

Mme Dominique Braeckman, MM. Alain Bultôt, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Lemaire, Claude Michel, Michel Moock (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), Mme Martine Payfa (présidente), MM. François Roelants du Vivier, Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits (remplace M. Éric André), Mme Anne-Françoise Theunissen.

Absents :

MM. Éric André, Christos Doukeridis, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, Françoise Schepmans (excusée), M. Serge de Patoul (excusé), Alain Zenner.

Mercredi 9 octobre 2002

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

— Proposition de décret relatif à l'utilisation de logiciels libres dans les administrations de la Commission communautaire française.

— Proposition de décret concernant l'usage de standards ouverts et de logiciels libres dans l'administration de la Commission communautaire française.

Présents :

Mme Dominique Braeckman, M. Alain Bultot, Mme Danièle Caron (remplace Jean-Pierre Cornelissen), MM. Benoît Cerexhe (remplace M. Michel Lemaire), Christos Doukeridis, Claude Michel, Michel Mook (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), Mme Martine Payfa (présidente), MM. François Roelants du Vivier, (remplace Mme Caroline Persoons), Mahfoudh Romdhani, Mme Anne-Françoise Theunissen.

Absents :

MM. Éric André, Jean-Pierre Cornelissen (excusé), Serge de Patoul (excusé), Michel Lemaire, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, Françoise Schepmans (excusée), M. Alain Zenner.